
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 16 décembre 2006, à 8 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexandre Chevalier, M^{mes} Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. André Kaplun, Jean-Luc Persoz et Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2006, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du budget.

Le bureau adresse ses félicitations à Catherine et Pierre Maudet pour la naissance de leur fils Guillaume. (*Applaudissements.*) Il adresse également ses félicitations à Elena et Jean-Marie Hainaut, pour la naissance de leur fille Marion. (*Applaudissements.*)

Nous saluons le public fourni et matinal à la tribune, dont les représentants de nombreuses associations, que je remercie par avance de ne pas manifester.

Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions, à savoir M. Charles Lassauce, directeur du département des finances, M. Philippe Krebs et M^{me} Biljana Kostadinov, adjoints de direction du département, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, M. Francesco Zagato, chef de la section comptabilité, M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, M. François Pasteur et M^{me} Carmen Moor, collaborateurs de la section budget.

Les conseillers et conseillères qui auraient encore des amendements à déposer sont priés de le faire rapidement auprès du bureau. M^{me} Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, transmettra.

Enfin, nous vous informons, Mesdames et Messieurs, que le temps du vote électronique a été ramené à deux fois 5 secondes, au lieu des deux fois 10 secondes habituelles. Le bureau estime que ce temps est largement suffisant et vous demande d'être attentifs lors des votes.

Nous abordons maintenant le point 3 de notre ordre du jour, soit la répartition des subventions Ville-Etat.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 12 juillet 2006 sur la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que sur leur financement (PR-487 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie à plusieurs reprises et, en particulier le 30 novembre 2006, pour examiner la proposition de résolution PR-487.

Que soit ici remercié, tout particulièrement, notre secrétaire, M. Didier Grosrey, pour avoir fait diligence.

Il ne sera fait mention dans ce présent rapport de majorité que de la séance du 30 novembre 2006 portant sur les prises de position des partis quant à l'amendement socialiste et au contenu de la résolution.

La rapporteuse vous engage à lire le rapport complet (de minorité) de notre collègue Didier Bonny.

En préambule, la présidente invite les commissaires à présenter leurs amendements et à faire leurs remarques.

Le groupe socialiste présente un amendement dont voici la teneur:

Texte amendé ne portant que sur le troisième paragraphe

«Le Conseil municipal admet le principe d'une répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que de leur financement.

»Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, *propose d'en reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, afin de donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée.*

»Le Conseil municipal s'engage à accepter le résultat de cette concertation dans le cadre de l'adoption du budget 2008 de la Ville de Genève.»

¹ Proposition, 1141.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Les socialistes ne sont pas opposés au principe d'une répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Genève. Le délai proposé par cette proposition de résolution a été jugé trop court. Ils ont tenu compte des positions exprimées par les associations au cours de leurs auditions.

Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas cet amendement. Il remarque que le Parti socialiste utilise une voie diplomatique pour «dissimuler» sa véritable intention qui est de vider le texte de sa substance. Les séances de travail ont montré qu'un report à 2008 entraînerait la disparition pure et simple de cette proposition de résolution.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare que le report d'une année proposé par l'amendement socialiste n'est pas de nature à modifier la position du groupe quant au fond. Il ne votera pas l'amendement.

Les Verts refuseront cet amendement. Ils notent que le groupe est conscient des problèmes de communication (manque de collaboration, de concertation, etc.) entre l'Etat et la Ville de Genève.

Le Parti radical ne pourra, lui non plus, voter cet amendement socialiste.

Le Parti libéral ne soutiendra pas cet amendement.

L'Union démocratique du centre annonce que, comme tous les autres groupes, elle ne soutiendra pas l'amendement socialiste.

La présidente met aux voix cet amendement, qui est refusé par 10 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 2 oui (S) et 1 abstention (S).

La présidente, n'ayant reçu aucune autre proposition d'amendement, ouvre le débat.

Le Parti démocrate-chrétien déclare que son parti soutiendra cette proposition. Il observe que celle-ci va, enfin, dans le sens d'une meilleure répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. Il souligne que ce texte offre, pour la première fois depuis des années, une véritable occasion de clarifier les rôles respectifs de nos collectivités publiques. Il juge important de se déterminer selon l'intérêt général et non selon les intérêts particuliers. Il réfute les objections du Parti socialiste selon lequel cette proposition aurait vu le jour dans une certaine précipitation.

Il rappelle que les associations ont été prévenues du projet de réforme dès le mois de janvier. Il remarque que la nécessaire concertation doit finir par céder la place à l'action.

Il juge cette proposition de résolution équilibrée prévoyant le maintien des subventions durant deux ans. Il soutiendra cette proposition.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne soutiendra pas cette proposition. Le parti remarque que celle-ci relève davantage d'une logique financière que sociale. Il attire l'attention de ses collègues sur le péril encouru par le tissu associatif existant. Remarque est faite sur la coexistence de deux sources de subventionnement, respectivement celle de l'Etat et celle de la Ville, constituant la garantie d'un minimum d'équilibre politique.

Le Parti radical se dit en accord avec les propos tenus par le Parti démocrate-chrétien. Cette proposition est susceptible d'encourager certaines associations à se remettre en question, en envisageant, par exemple, de réduire leur coût de fonctionnement grâce à une collaboration accrue. Il estime qu'il convient de dépasser les intérêts particuliers en faisant preuve d'une réelle volonté politique. Il soutiendra la proposition.

Parti libéral, petite note discordante... Deux commissaires se déclarent en accord avec les propos tenus par le groupe radical et le groupe démocrate-chrétien. C'est une occasion de mise en ordre à ne pas manquer. Le travail préparatoire a été effectué consciencieusement.

Il ne s'agit pas de diminuer les revenus des associations, mais bien de ne les faire dépendre que d'une seule entité à l'avenir. L'arrangement entre l'Etat et la Ville n'est, en aucun cas, synonyme de désengagement des autres communes. Au moment où il faut faire des économies, cette proposition doit être soutenue. Il espère toutefois que les associations n'auront pas à en pâtir.

Le Parti socialiste se déclare d'accord avec les propos du groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), en particulier sur la question du devenir des subventions, au-delà du délai de deux ans.

Le groupe socialiste ne soutiendra donc pas la proposition.

L'Union démocratique du centre soutiendra la proposition.

Un commissaire libéral indique qu'il s'exprime comme membre d'un comité d'association, en l'occurrence SOS Femmes pour ne parler que de cette association. Il remarque que la subvention provenant de la commune et du Canton représente environ 70% de la masse salariale, le reste provenant d'autres communes. Il dit sa crainte de voir se tarir les sources de subvention des autres communes, dès lors qu'une association sera devenue propriété d'un conseiller d'Etat.

Il se permet de faire remarquer que plusieurs associations œuvrant dans le même domaine: Aspasia, Viol-Secours, l'Armée du Salut, la Coulou sont soit à la Ville soit à L'Etat, ce qui n'aide en rien à clarifier le débat.

Pour toutes ces raisons, il annonce ne pas pouvoir soutenir cette proposition.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Tous les groupes s'étant exprimés, la présidente met aux voix la proposition de résolution PR-487.

Cette proposition de résolution est donc refusée par 6 non (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 1 L) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (S).

B. Rapport de minorité de M. Didier Bonny.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie le 19 octobre, les 9, 23 et 30 novembre 2006 pour traiter de cet objet, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung. Le rapporteur remercie M^{me} Meyer pour les notes de séance des 19 octobre, 9 et 23 novembre et M. Grosrey pour celles du 30 novembre.

Préambule

Le rapporteur désigné s'étant trouvé dans la minorité à la fin des travaux de la commission, il a annoncé que son rapport deviendrait un rapport de minorité. C'est la raison pour laquelle le compte rendu des auditions se trouve dans le rapport de minorité et non dans celui de majorité.

Rappel de la proposition

Considérant:

- la volonté politique de définir des champs d'action complémentaires entre la Ville de Genève et l'Etat afin de coordonner les prestations dans le domaine de la santé et de l'action sociale;
- la collaboration développée au fil des ans entre la Ville de Genève et l'Etat, notamment dans le cadre du Forum contre l'exclusion et l'application de la loi sur les centres d'action sociale et de santé (LCASS);
- le volume croissant des institutions subventionnées œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale (43 financées par l'Etat, 50 financées par la Ville et 58 financées par l'Etat et la Ville);
- l'importance des montants concernés (au total 72 636 003 francs inscrits aux projets de budget 2006 et 2007 pour la Ville de Genève et l'Etat de Genève);
- les exigences posées aux institutions subventionnées dans la recherche de fonds (multiplicité des demandes à formuler et renvoi des dossiers entre administrations) ainsi que dans le suivi des subventions (différences entre les exigences requises et multiplicité des contrôles);

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

- le souhait d'étendre la complémentarité, la coordination et la collaboration de la Ville de Genève et de l'Etat au niveau des institutions subventionnées;
- la nécessité d'adopter une vision commune, de simplifier les démarches, d'harmoniser les directives et les procédures;
- l'importance d'accroître la transparence du subventionnement et de sa gestion;
- la démarche entreprise par la Ville et l'Etat pour parvenir à définir des critères permettant une répartition des institutions subventionnées,

le Conseil administratif vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter le projet de résolution suivant:

Le Conseil municipal admet le principe d'une répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que de leur financement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, s'engage à la respecter dans le cadre de l'adoption du budget 2007 de la Ville de Genève et à approuver l'ensemble des amendements qui lui seront proposés dans ce sens et sur la base du tableau ci-annexé par le Conseil administratif.

Séance du 19 octobre 2006

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M. Philippe Aegerter, directeur du département, et de M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social

Pour M. Tornare, cette proposition de résolution est une manière de parachever le travail accompli depuis 2001, avec l'entrée en vigueur de la loi sur les centres d'action sociale et de santé (CASS). Cette loi précise que l'action communautaire est du fait de la Ville et l'action individuelle de celui de l'Etat. La répartition des subventions proposée dans cette résolution est une manière de corroborer tout ce travail afin d'éviter des doublons dans le domaine social entre la Ville et l'Etat. Il a été décidé que cette nouvelle répartition soit neutre au niveau des coûts sans réduction des sommes attribuées aux organismes subventionnés. Il a par ailleurs été prévu que ces sommes leur soient garanties pour une durée de deux ans. Il est important de souligner que seules les subventions annuelles (indemnités ou aides financières) de fonctionnement rentrent dans cette répartition. Les subventions ponctuelles, les subventions en nature ou les subventions d'investissement ne sont ainsi pas concernées.

M. Tornare se met à la place des associations qui ne seront plus subventionnées par la Ville de Genève, qui est très généreuse, et qui se sentent en quelque

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

sorte orphelines. Certaines craignent que l'Etat diminue ou supprime leur subvention, malgré les garanties qu'il vient de citer.

Pour lui, les associations doivent arrêter de fonctionner en termes de rente de situation. Elles doivent pouvoir démontrer encore mieux quelles sont leurs missions. Parfois, les subventionneurs souhaiteraient que certaines associations se regroupent, mais il y a des fortes résistances.

Le projet qui est soumis au Conseil municipal est cohérent, car il faut que la répartition entre la Ville et l'Etat soit plus claire. Il serait regrettable que ce projet ne soit pas accepté. Il va de soi que l'ensemble de ce processus ne pourra aboutir qu'à la seule condition que l'ensemble des amendements soit accepté par le Conseil municipal et que le projet de loi soit adopté par le Grand Conseil. Son entrée en vigueur sera soumise à la condition que la Ville prenne des dispositions identiques, ayant force contraignante, pour la mise en œuvre des obligations la concernant. Si tel était le cas, le Conseil administratif présenterait les amendements ad hoc lors du vote du budget 2007.

M^{me} Pürro, qui a été la cheville ouvrière du département sur ce projet, rappelle que, au départ, il y a eu une volonté des magistrats, MM. Tornare et Unger, de renforcer la collaboration entre Canton et commune dans le domaine social. Cette collaboration visait en particulier à éviter les doublons, à simplifier et à harmoniser les procédures, à faciliter le dépôt des demandes de subventionnement par les institutions et leur traitement tout en renforçant la transparence. Côté Etat, cette tâche a été reprise par les actuels Département de l'économie et de la santé (DES) et Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), suite à la décision fin 2005 du Conseil d'Etat de séparer le social et la santé.

En ce qui concerne les subventions, un état des lieux a été dressé en recensant toutes les subventions attribuées par le département de M. Tornare et l'ancien Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Ce travail n'a pas été simple. Il a, par exemple, été découvert qu'une institution était subventionnée par cinq canaux différents au niveau de l'Etat, plus la Ville et la Confédération, soit sept sources en tout! Il y a une opacité dans le subventionnement de certaines institutions qui bénéficient de plusieurs logiques de subventionnement différent.

Au niveau du recensement, il y a 149 institutions subventionnées dont 56 subventionnées par la Ville et l'Etat, sans collaboration, notamment dans la gestion. La liste des subventions par thématiques n'existe toujours pas au niveau du budget. Les magistrats ont décidé de poursuivre les travaux en proposant une simplification des procédures, en précisant les exigences et en répartissant les subventions en fonction de critères existants, c'est-à-dire les compétences des deux collectivités publiques résultant de la loi de 2001, ainsi que les compétences reconnues ou le rôle prépondérant de chacun.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

C'est ainsi que, dans les grandes lignes, les associations qui œuvrent dans le domaine de l'exclusion sont, dans le projet de résolution, subventionnées par la Ville, de même que celles qui travaillent contre l'isolement des aînés et bien évidemment dans le communautaire. Les institutions poursuivant les objectifs suivants sont prises en charge par l'Etat: aide sociale générale de type individuel, conseils et information, assistance aux femmes en difficulté, assistance aux migrants et aux requérants d'asile, réinsertion socio-professionnelle, thérapie résidentielle et ambulatoire, assistance et accompagnement social aux personnes toxico-dépendantes, ainsi que l'aide et les loisirs pour personnes handicapées (voir tableaux de répartition des subventions en annexe).

Pour M^{me} Pürro, cette nouvelle répartition permettra à la collectivité publique qui subventionne d'avoir une meilleure vision du travail effectué par une institution et ainsi de pouvoir mieux répondre à l'évolution des besoins. Pour les associations, cela permettra une plus grande visibilité avec l'administration, un renforcement de la transparence et l'assurance d'une meilleure qualité de traitement: c'est un gain de temps et de moyens, une amélioration par rapport à la gestion actuelle. Enfin, elle ajoute qu'il ne faut pas particulièrement craindre des coupes budgétaires de la part de l'Etat, même si, dans une période budgétaire difficile, elles peuvent se comprendre. En effet, il est techniquement plus difficile de couper une subvention cantonale, car elle dépend d'une loi, qu'une subvention municipale.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait être sûr de comprendre la logique qui a prévalu dans la répartition des subventions entre la Ville et l'Etat. Il cite l'exemple des trois associations homosexuelles, dont deux seront subventionnées par la Ville et la troisième par l'Etat. Cela peut de prime abord paraître surprenant. Pourquoi un tel choix?

M. Tornare répond que le choix s'est opéré en fonction non pas du public auquel ces trois associations s'adressent mais en fonction de leur champ d'activités. C'est ainsi que deux associations s'occupent plus particulièrement du volet social et la troisième du volet santé.

Un commissaire relève que, lors de son intervention, M. Tornare a dit que certains transferts de subvention pouvaient encore se faire. Il s'étonne de ces propos, car le Grand Conseil ayant voté le projet de loi tel quel, ne devrait-il pas alors retourner en commission si la Ville apportait des modifications?

M. Tornare répond qu'il préfère conserver cette petite souplesse plutôt que de voir capoter le tout. M^{me} Pürro ajoute que, si le Conseil municipal décide de toucher à une ligne, il faudra alors que le Grand Conseil adapte le projet de loi dans

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

le même sens. C'est possible, mais dangereux. Il lui semble que la commission devrait se prononcer sur le principe, soit de répartir les subventions en fonction des grandes thématiques proposées et non pas d'ajouter ou d'enlever une subvention.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi l'entièreté de la subvention de F-Information, Voie F et Camarada n'apparaît pas dans la liste de répartition Ville/Etat.

Il lui est répondu par écrit que «en préambule, il convient de rappeler que le projet a été initié, en automne 2005, entre le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et l'ancien Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Il a été alors décidé que seules les associations subventionnées par ces deux départements seraient prises en compte. Ainsi, lorsque certaines associations se sont avérées subventionnées par d'autres départements de l'Etat, seule la subvention auparavant gérée par le DASS a été prise en considération dans la répartition proposée. Ce principe permet de répondre aux questions posées pour les organismes F-Information, Voie F ou Camarada. Ces associations continueront à recevoir l'ensemble des subventions qui leur sont octroyées, même si le projet ne prend en compte qu'une partie de celles-ci».

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi l'association Aspasia, qui d'après les principes de répartition retenus devrait plutôt être subventionnée par l'Etat, reste à la Ville.

M^{me} Pürro indique que, pour assurer le principe de neutralité des coûts, on a pris en compte dans ce cas-ci le siège et la provenance des bénéficiaires qui sont majoritairement en Ville de Genève. M. Aegerter ajoute que, par ailleurs, les statuts de cette association la rattachent à l'action communautaire et non individuelle. C'est donc, d'après les principes retenus, bien du ressort de la Ville de Genève.

Si une commissaire comprend fort bien la raison pour laquelle le «Cœur des Grottes», qui touche à l'exclusion, est subventionnée par la Ville, elle ne comprend pas pourquoi, en revanche, le Foyer Arabelle, qui poursuit le même but, est subventionné par l'Etat.

Il lui est répondu que c'est simplement parce que ce foyer n'est pas sur la commune.

Un commissaire aimerait plus de précisions sur la différence qui est faite entre aide communautaire et aide individuelle.

Il lui est répondu que l'aide individuelle est le suivi d'un dossier. C'est ce que font les assistants sociaux de l'Hospice général qui reçoivent les personnes et les suivent. L'aide communautaire touche plutôt à des actions collectives; on travaille sur des publics cible.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Un commissaire demande si le travail de répartition des subventions qui a été réalisé va faire économiser du temps et de l'argent à l'Etat et à la Ville.

M^{me} Pürro répond affirmativement, sans avoir pu toutefois chiffrer cette économie. Mais, actuellement, il y a 50 associations qui sont subventionnées uniquement par la Ville de Genève, plus 56 qui sont subventionnées par la Ville et l'Etat, soit 106 au total. Avec cette répartition, la Ville n'aura plus qu'à gérer 44 associations. Cela permettra de faire un meilleur suivi de ces associations. Le département accorde beaucoup d'importance aux subventions, car elles représentent le 20% du budget.

A un commissaire qui s'étonne de ne pas retrouver le collectif des travailleurs migrants sans statut légal dans la liste, M^{me} Pürro répond qu'il figure dans le tableau des associations attribuées à la Ville de Genève sous le N° 110 «Collectif de soutien aux sans-papiers».

Un commissaire aimerait savoir si une association qui serait à l'avenir subventionnée par l'Etat pourrait tout de même s'adresser à la Ville pour obtenir une subvention pour un événement exceptionnel.

M. Tornare pense que, avec l'enveloppe du magistrat, si elle est maintenue, il pourra continuer à accorder ce genre de subventionnement.

Une commissaire se demande comment seront traitées à l'avenir les demandes de nouvelles subventions.

M^{me} Pürro explique qu'une nouvelle subvention est actuellement acceptée ou refusée par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif ou des conseillers municipaux. Ce processus restera le même. A l'Etat, c'est pareil. C'est le Conseil d'Etat ou des députés qui viennent devant le Grand Conseil avec un projet de loi qui est accepté ou refusé.

Une commissaire se demande pourquoi il n'a pas été prévu un guichet unique pour toutes les associations, car il y a encore beaucoup d'autres types de subventionnements.

M. Aegerter répond que le guichet unique est envisagé en termes de contrôle des comptes, mais l'attribution de la subvention ne peut pas en faire partie. M. Tornare précise que les nouvelles demandes de subvention seront analysées entre Ville et Etat pour savoir qui va payer. Un guichet unique ne serait qu'une gare de triage. M^{me} Pürro relève que le projet va résoudre deux sources de subventionnement; c'est déjà beaucoup.

Une commissaire se demande si la Ville va donner des garanties en cas de grosses coupes dans les subventions qui émargent au budget de l'Etat.

M. Tornare réplique que, si la Ville le faisait, elle mettrait en danger le système. Les associations devront être plus combatives. Il faut montrer qu'il y a des

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

différences politiques entre certaines options et d'autres. M^{me} Pürro ajoute que les conseillers municipaux ont toujours la possibilité d'ajouter une ligne dans le budget.

Séance du 9 novembre 2006

Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), accompagné de M. Eric Etienne, directeur adjoint de l'action sociale

M. Longchamp rappelle tout d'abord que la résolution soumise au Conseil municipal est l'aboutissement d'une négociation qui a été longue par la complexité du sujet. Le but visé par cette résolution est de définir une répartition dans l'attribution et la gestion des subventions, dans le domaine social et sanitaire, entre la Ville et l'Etat.

Il y a là en effet une source assez importante de doublons dans la mesure où l'Etat, qui subventionne 136 structures sanitaires ou sociales, en subventionne 64 à double avec la Ville. Cela signifie que 64 institutions ont deux interlocuteurs différents et qu'elles doivent, entre autres, présenter deux fois leurs comptes, et pas toujours de la même manière, à deux organes différents. C'est un système très lourd pour tous (associations et administrations) qui est le résultat de décennies de pratique.

Avec M. Tornare, ils ont décidé de tout mettre à plat et sont arrivés à la solution retenue dans la résolution. Un tableau a été dressé pour savoir qui allait subventionner telle ou telle association en retenant deux principes principaux: ne pas affaiblir les associations et obtenir un résultat comptable équilibré. Ils y sont arrivés, à quelques milliers de francs près, alors que le montant total des subventions représente plus de 70 millions de francs. La Ville et l'Etat montrent avec cette proposition non seulement leur volonté et leur capacité à se saisir d'un dossier technique d'une grande complexité, mais également de trouver une solution équilibrée pour le bien du plus grand nombre.

D'un point de vue politique, cette proposition se rapproche d'un concordat entre la Ville et l'Etat qui doit être adopté, dans les mêmes termes, par les deux parties, d'où l'existence d'un projet de loi adressé au Grand Conseil et d'une résolution au Conseil municipal.

M. Longchamp signale que le projet de loi a été adopté à une très large majorité par la commission des finances, à l'exception du Parti libéral et de l'Union démocratique du centre, pour une raison qui ne touche pas le fond. Leur opposition repose sur le fait que le projet de loi contient une garantie qui consiste à ne pas remettre en question le montant des subventions dans les budgets 2007

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

et 2008. Cette garantie donnée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif a pour but de démontrer le climat de confiance qui prévaut dans cette démarche. Le Parti libéral a estimé que c'était priver les députés d'une marge de manœuvre pour deux ans plutôt qu'une année.

Le débat n'a porté que sur cette question de principe, car tout le monde était d'accord sur le fond. Il rappelle que l'Etat de Genève, durant ces quinze dernières années, n'a procédé à aucune réduction de subventions et que celles-ci sont versées sur une base annuelle.

Pour que ce projet de répartition des subventions puisse entrer en force, il faut quatre votes:

- le projet de loi par le Grand Conseil;
- la résolution par le Conseil municipal;
- le vote du budget 2007 par le Grand Conseil;
- le vote du budget 2007 par le Conseil municipal.

M. Longchamp, pour terminer, signale qu'il est important de procéder à cette opération pour le début 2007. En effet, le budget de l'Etat sera considérablement modifié en 2008 en raison de l'introduction de la répartition financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Cette nouveauté entraînera des changements au niveau des subventions provenant de la Confédération. Afin de ne pas susciter plus de confusion en 2008, il est indispensable d'adopter la résolution cette année pour que cette nouvelle répartition entre en vigueur en 2007.

Question des commissaires

Pour faire écho aux derniers propos de M. Longchamp, le rapporteur aimerait savoir s'il est correct de déduire que le Conseil municipal devrait discuter de cette résolution le même jour que le débat sur le vote du budget 2007, son calendrier ne lui permettant pas de le faire avant, ce qui signifierait que l'Etat devrait voter un budget sous condition.

M. Longchamp confirme que tel sera bien le cas, soit le vote d'un budget conditionnel pour l'Etat jusqu'au vote du budget de la Ville le lendemain. A ce propos, il signale que de légers changements pourraient encore intervenir dans les tableaux, et c'est pourquoi une liste définitive validée Ville/Etat sera remise lors des votes respectifs du budget 2007.

Un commissaire a compris que deux partis au Grand Conseil trouvaient contraignant le fait que pendant deux ans les subventions étaient bloquées. Peut-on en déduire que, si la Ville ne votait pas cette résolution, ces mêmes partis pourraient proposer des coupes dans les subventions dès l'année prochaine?

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Longchamp répond que la position du Parti libéral est avant tout institutionnelle et qu'elle se place au niveau du fonctionnement des institutions. Il est cependant vrai que, si le budget 2007 était voté avec cette nouvelle répartition, les craintes de certaines associations auraient moins de raison d'être. Le Conseil d'Etat ne proposera en tout cas pas de baisse de subvention puisqu'il a souhaité donner cette garantie de deux ans.

Un commissaire aimerait avoir l'avis de M. Longchamp sur la lettre du Regroupement d'associations privées (RAP).

(Note du rapporteur: Voir le compte rendu de l'audition du RAP ci-dessous.)

M. Longchamp dit que, pour lui, elle paraît plus relever de l'angoisse que d'autre chose. L'Etat a souhaité avoir des regroupements d'institutions pour disposer de partenaires de discussion. Aujourd'hui, elles reçoivent des subventions séparées et un contrat de prestations générales; fondamentalement, rien ne va changer. Il ne voit pas où est le problème.

Une commissaire aimerait entendre M. Longchamp sur la répartition des subventions en termes d'action communautaire et individuelle.

M. Longchamp répond que ce sont ces deux critères qui ont prévalu pour la répartition des subventions. Il reconnaît que ces critères ont des limites et concède que pour certains cas la frontière entre les deux n'est pas évidente. Il rappelle toutefois que le but était aussi d'arriver à une répartition comptable équilibrée. C'est ainsi que la première répartition donnait quelque 200 000 francs d'écart au détriment de l'Etat, écart considéré comme largement acceptable. Il y a eu depuis lors diverses évolutions qui font que l'équilibre est presque parfait. Il profite de cette question pour préciser qu'un engagement du suivi des différentes subventions a été pris par la Ville et l'Etat.

M. Etienne ajoute que, à ce jour, à l'exception de la lettre du RAP, aucune contestation n'a vu le jour alors que, bien évidemment, toutes les institutions ont été informées de cet éventuel changement.

Une commissaire aimerait savoir si la Ville et l'Etat envisagent à l'avenir de faire ce travail pour d'autres subventions.

M. Longchamp répète que ce projet a pour but de diminuer des doublons dans le champ de l'action sociale et sanitaire et non pas de régler la problématique dans son ensemble. Il rappelle que ce dossier a été d'une rare complexité. Ce même travail aurait pu être fait, par exemple, dans le domaine de la politique d'intégration ou la politique culturelle. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, cela se fera peut-être à l'avenir. Quoiqu'il en soit, il aimerait souligner que la proposition qui est faite marque déjà une grande avancée.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Si un commissaire comprend fort bien la volonté de la Ville et de l'Etat de rationaliser, il se demande s'il ne serait pas envisageable de distribuer des subventions sur le modèle de ce qui se fait avec les impôts via le centime additionnel.

M. Longchamp répond que l'essentiel des subventions qui sont distribuées dans le domaine social proviennent, en ce qui concerne les communes, de la Ville de Genève; les autres sont marginales et ponctuelles. La Ville et l'Etat ont recherché une solution pragmatique plutôt que de songer à modifier la Constitution. Ce projet présente une source d'économies importantes au niveau du personnel qui s'occupe des contrôles. Il rappelle que les communes, de par la loi, n'ont pas la possibilité de percevoir des impôts directement.

Si un commissaire prend acte de la bonne volonté exprimée par le magistrat, il ne peut s'empêcher de penser à l'avenir. Qu'advient-il si l'Etat supprime ou diminue une subvention dans deux ans? Est-ce que la Ville se verra interdire de faire un doublon? Comment une nouvelle association devra faire pour se présenter?

Pour M. Longchamp, la priorité est d'abord de tout mettre à plat comme cela est proposé par la résolution. Ensuite, effectivement, le Grand Conseil pourrait dans deux ans décider de supprimer en partie ou en totalité des subventions: on peut jouer à se faire peur. Il ne croit toutefois pas à ce scénario, ne serait-ce que parce que l'Etat a délégué à des institutions certaines tâches, comme par exemple dans le domaine du handicap ou des établissements médico-sociaux (EMS) et que, à ce titre, il se doit de les subventionner. Quant à l'interdiction de «faire un doublon», elle n'existe bien évidemment pas. Toutefois, la volonté de M. Tornare et de lui-même est de respecter à l'avenir cette répartition. En ce qui concerne les nouvelles associations, elles seront dirigées vers la Ville ou l'Etat en fonction des critères qui ont prévalu à la répartition proposée dans la résolution.

Un commissaire relève que, actuellement, une association qui a perdu une partie de sa subvention cantonale peut se tourner vers la Ville. Qu'en sera-t-il à l'avenir?

M. Longchamp répète que chacune des deux collectivités est libre de voter le budget qu'elle souhaite et d'ajouter autant de lignes budgétaires que bon lui semble. Il tient toutefois à préciser que, sur les 132 associations qui reçoivent des subventions régulières de l'Etat, aucune n'a fait l'objet de diminution et qu'il faut arrêter de confondre une diminution avec une non-augmentation qui aurait été souhaitée. Il rappelle que le but de ce projet est de donner une meilleure visibilité et qu'il n'y a pas d'intentions malveillantes cachées derrière.

Un commissaire aimerait, d'une part, savoir si une enquête a été faite pour estimer les économies qui seraient réalisées et, d'autre part, si l'on trouve ce même type de répartition dans d'autres cantons.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Longchamp affirme qu'il n'y a pas de canton qui ait une politique comparable à celle de Genève en la matière. Treize cantons sont gérés par des Conseils d'Etat qui ont un budget global inférieur à celui du seul département qu'il préside. Aucun canton n'a 132 organismes subventionnés. Les collaborateurs qui s'occupent du contrôle interne des subventionnés s'élèvent à 12 personnes pour 10 postes dans son département. Si nous voulons redresser les finances, sans diminuer les prestations, il faut avoir la volonté d'inventer de nouvelles formules. Il estime l'économie à quelque 300 000 ou 400 000 francs par année pour l'Etat.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi l'Association 360°, qui s'occupe aussi de santé mentale, se trouve dans la liste des subventions de la Ville et non dans celle de l'Etat.

M. Longchamp répond que 360° reçoit une subvention régulière de la Ville alors que ce n'est pas le cas de l'Etat. M. Unger avait subventionné cette association à hauteur de 98 000 francs en 2004, puis de 50 000 francs en 2005. Mais, en l'absence d'un projet de loi, cette aide n'a pas pu continuer. Ce dossier est arrivé sur son bureau mais, compte tenu de la loi, il n'a pu accorder que 7500 francs pour 2006, prélevés sur le droit des pauvres. Le Conseil d'Etat s'est fixé de ne plus créer de nouvelle subvention tant que les finances ne sont pas redressées; c'est pour cette raison que 360° figure dans la colonne Ville.

Un commissaire aimerait savoir ce qui va se passer dans deux ans et quel sera le futur de ce projet.

M. Longchamp dit que cette manière de faire sera permanente et que les subventions seront octroyées en fonction de leur nécessité.

Un commissaire se demande s'il existe d'autres exemples où l'Etat et la commune ont des compétences mêlées.

M. Longchamp rappelle que les compétences communales à Genève sont restreintes. La répartition des compétences est bien différente dans d'autres cantons. L'aide sociale est gérée, dans certains cantons, uniquement sur une base communale.

Un commissaire se demande comment, techniquement, va s'appliquer l'article 8 sur la durée.

M. Longchamp explique que les effets du blocage des subventions se terminent au 31 décembre 2008. Ensuite, ce sont les procédures régulières de subventionnement qui reprendront leur cours.

Un commissaire ne voit nulle part que cette loi sera évaluée. Elle se demande dans quelle mesure on pourrait avoir la garantie que ce soit évalué.

M. Longchamp répond qu'il n'a pas été prévu une évaluation de cette loi, car elle a pour but de remettre de l'ordre par rapport aux éléments de subventions.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

L'Etat a renoncé aux évaluations des différentes lois, pour des raisons de coût. Ici, on ne s'est jamais posé la question; l'engagement est politique.

Séance du 23 novembre 2006

Audition de M^{mes} E. Rod-Grange, A. Goehner, C. Golovine et T. Egger représentant le Regroupement d'associations privées (RAP) comprenant: Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association parole, Aspasia, Entreprise sociale orangerie, F-Information, Le Racard, Solidarité Femmes, SOS femmes, Viol-Secours)

En guise de préambule, les personnes auditionnées trouvent positive la volonté de simplification des rapports entre subventionnés et autorités. Elles rappellent que nombre d'associations, dont les membres du RAP, ont signé avec l'Etat un contrat de partenariat qui instaure un mode de contrôle approfondi, à la fois quantitatif et qualitatif, de leurs finances et de leurs activités.

En ce qui concerne le projet de loi soumis au Grand Conseil et le projet de résolution soumis au Conseil municipal de la Ville de Genève, les associations faisant partie du RAP ont plusieurs remarques à faire:

1. elles regrettent de ne pas avoir été consultées lors de l'élaboration du projet, malgré leur demande formulée par courrier du 13 janvier 2006. Elles n'ont appris que récemment l'existence du projet de loi, d'où leur réaction relativement tardive;
2. elles s'interrogent sur la cohérence d'une politique publique en matière sociale et de santé, en présence d'un partage des associations entre la Ville et l'Etat sans critères pertinents. C'est ainsi qu'elles remarquent des anomalies dans la répartition des associations: certaines font le même travail et pourtant n'auraient plus à l'avenir le même subventionneur. La distinction entre aide individuelle et communautaire ne leur paraît pas adéquate, car le travail se fait avant tout en réseau. Elles relèvent l'absence de toute instance de coordination;
3. elles relèvent les différences de traitement qui vont nécessairement apparaître entre les associations selon leur affectation à l'une ou l'autre autorité, non seulement pour les associations existantes mais également pour celles à naître. Genève est un petit canton avec une grande ville. Les associations travaillent pour la Ville et l'Etat. Elles se demandent pour quelles raisons elles ne seraient pas subventionnées par les deux. Un équilibre s'est instauré, bien que fragile, au cours du temps entre la Ville et l'Etat. Les changements politiques ne doivent pas prêter l'organisation et le travail qui s'y fait. Un seul interlocuteur peut fragiliser les associations, particulièrement les plus petites, par exemple en cas de diminution des subventions. Il pourrait y avoir un man-

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

que d'équité et elles craignent de pouvoir moins bien se défendre si elles sont subventionnées par la Ville ou l'Etat;

4. elles estiment que leur reconnaissance auprès des fonds privés et des communes risque d'être péjorée, si elles ne peuvent plus faire état que d'une référence en matière de subventionnement public;
5. elles doutent que la résolution et le projet de loi proposés garantissent les subventions, même pour deux ans, notamment dans le cas où l'autorité politique de tutelle déciderait d'une diminution linéaire des subventions, et elles considèrent qu'une telle loi devrait porter sur une vision à plus long terme.

En conclusion, si les associations souscrivent à l'impératif de rationalisation, elles dénoncent les effets collatéraux préjudiciables que le système proposé ne manquera pas d'induire. Car, si l'objectif est de mettre en place un contrôle financier unique afin de garantir la bonne utilisation des deniers publics – ce qui est souhaitable selon elles – il n'impose pas nécessairement l'origine unique des subventions publiques et ses effets indésirables. D'après le RAP, l'attribution de financements publics ne relève pas que de la pure gestion, mais implique également des choix de politique sociale.

Questions des commissaires

Un commissaire croit percevoir un sentiment de peur dans les propos tenus par le RAP. Elle aimerait savoir, si le choix était possible, quel subventionneur serait privilégié.

Il lui est répondu que certaines associations sont en effet très inquiètes. Les associations ne comprennent pas la valeur d'un projet à aussi court terme. Elles n'ont pas envie d'y souscrire. Elles veulent défendre un travail social qui soit reconnu. De leur point de vue, les associations féminines ne seraient plus présentes sans l'aide de la Ville et de l'Etat, elles ne veulent donc pas privilégier un subventionneur par rapport à un autre.

Un commissaire aimerait avoir plus de précisions sur la manière dont les associations ont été informées sur ce projet de répartition des subventions entre la Ville et l'Etat.

Il lui est répondu qu'elles ont reçu une circulaire les conviant à une réunion d'information qui a eu lieu au mois de janvier 2006 et depuis plus de nouvelles; elles n'ont pas été informées officiellement du projet de loi et de la résolution.

Un commissaire aimerait connaître la réponse que leur a donnée M. François Longchamp quand elles l'ont interpellé sur le fait qu'un organe de coordination était inexistant dans le projet de loi.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Il lui est répondu que M. Longchamp leur avait rétorqué que cette coordination existait sous la forme du Forum contre l'exclusion. Pour les associations, cette réponse n'est pas satisfaisante, car cette instance comprend un nombre de participants tellement important que personne ne peut s'exprimer.

Séance du 30 novembre 2006*Votes*Vote de l'amendement socialiste

Le Parti socialiste, comme annoncé lors de la séance précédente, présente un amendement qui modifie la deuxième partie de la résolution de la manière suivante:

«Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, propose d'en reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, afin de donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée.

»Le Conseil municipal s'engage à accepter le résultat de cette concertation dans le cadre de l'adoption du budget 2008 de la Ville de Genève.»

La représentante du groupe socialiste justifie cet amendement en précisant que les socialistes ne sont pas opposés au principe d'une répartition des compétences entre la Ville et l'Etat. Mais elle indique que le délai proposé par le projet de résolution a été jugé trop court. Elle relève qu'il a été tenu notamment compte des positions exprimées par les associations lors de leur audition.

Cet amendement fait l'unanimité contre lui, mais pour deux raisons différentes. Premièrement, les partis qui ne souhaitent pas entrer en matière sur le projet de résolution (AdG/SI et Verts) ne veulent bien évidemment pas d'un report en 2008.

Deuxièmement, pour les partis qui soutiennent la résolution (DC, R, UDC, L), il n'est pas question de voter un amendement qui, sous une forme diplomatique, signifie en fait tout simplement l'enterrement du projet.

Il est rappelé que, lors de son audition, M. Longchamp a insisté sur le fait qu'il est indispensable de procéder à cette opération pour le début 2007, car le budget de l'Etat sera considérablement modifié en 2008 en raison de l'introduction de la RPT, et il n'est pas envisageable de faire les deux opérations en même temps.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Un commissaire s'étonne par ailleurs que cette proposition d'amendement provienne du même parti que celui du magistrat et de la cheffe de service qui sont, pour la Ville de Genève, les initiateurs de cette proposition.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 10 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 2 oui (S) et 1 abstention (S).

Vote de la résolution

A la suite de ce premier vote, une discussion nourrie s'engage sur le texte de la résolution tel que soumis par le Conseil administratif dans la proposition PR-487. Au terme des prises de positions des uns et des autres (les arguments de la minorité sont développés ci-dessous, ceux de la majorité se trouvent dans le rapport de M^{me} Bobillier), la présidente passe au vote.

Mise aux voix, la résolution est refusée par 6 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 1 L) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (S).

PROJET DE RÉSOLUTION REFUSÉ

Le Conseil municipal admet le principe d'une répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que de leur financement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, s'engage à la respecter dans le cadre de l'adoption du budget 2007 de la Ville de Genève et à approuver l'ensemble des amendements qui lui seront proposés dans ce sens et sur la base du tableau ci-annexé par le Conseil administratif.

Les arguments de la minorité pour soutenir cette proposition*Une répartition qui prend en compte les compétences de la Ville et de l'Etat*

Ceux qui combattent ce projet mettent principalement en avant le flou qui, selon eux, entoure la répartition des subventions entre la Ville et l'Etat. Ils remettent en question le critère principal qui a prévalu à cette répartition, c'est-à-dire l'aide communautaire pour la Ville et l'aide individuelle pour l'Etat, mettant en avant que la frontière entre les deux n'est pas évidente et que bon nombre d'associations font les deux.

Rappelons tout d'abord que cette répartition entre aide communautaire et individuelle résulte d'une loi votée par le Grand Conseil en 2001. La répartition

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

des associations entre les deux collectivités publiques s'est faite selon les compétences reconnues ou le rôle prépondérant de chacun qui va bien au-delà du seul critère communautaire/individuel.

C'est ainsi que, dans les grandes lignes, les associations qui œuvrent dans le domaine de l'exclusion sont, dans le projet de résolution, subventionnées par la Ville de même que celles qui travaillent contre l'isolement des aînés et bien évidemment dans le communautaire. Les institutions poursuivant les objectifs suivants sont prises en charge par l'Etat: aide sociale générale de type individuel, conseils et information, assistance aux femmes en difficulté, assistance aux migrants et aux requérants d'asile, réinsertion socio-professionnelle, thérapie résidentielle et ambulatoire, assistance et accompagnement social aux personnes toxico-dépendantes, ainsi que l'aide et les loisirs pour personnes handicapées.

Il est à noter qu'une collaboration étroite s'est développée au fil des ans entre la Ville de Genève et l'Etat, notamment dans le cadre du Forum contre l'exclusion. Il serait important, si cette résolution était finalement votée, que ce forum puisse répondre encore mieux aux attentes des associations qui reprochent à ce projet l'absence d'une instance de coordination.

Une répartition qui tient fort bien la route

Il est vrai que le souci de la neutralité des coûts à l'issue de cette répartition était un objectif des promoteurs de ce projet et que, sans cette condition, certaines associations auraient pu se retrouver plutôt subventionnées par la Ville que par l'Etat et vice et versa. Mais que n'aurait-on pas entendu si cette neutralité des coûts n'avait pas été respectée sur les bancs du Conseil municipal ou sur ceux du Grand Conseil? Cela dit, affirmer, comme le fait la majorité de la commission sociale et de la jeunesse, que ce projet a été fait à la va-vite est peu respectueux de celles et ceux qui ont initié ce dossier, il y a près de deux ans, sous l'égide des magistrats Unger et Tornare puis Longchamp et Tornare. Comme tout projet, il n'est pas parfait, mais il est réfléchi et globalement la répartition des subventions entre la Ville et l'Etat tient fort bien la route si l'on se réfère à tous les critères développés ci-dessus.

Une répartition qui signifie gain de temps et de moyens au profit des associations

Si le projet qui est soumis au Conseil municipal est donc globalement cohérent, il vise également à éviter les doublons, à simplifier et à harmoniser les procédures, à faciliter le dépôt des demandes de subventionnement par les institutions et leur traitement, tout en renforçant la transparence. Cette nouvelle répartition permettra à la collectivité publique qui subventionne d'avoir une meilleure vision du travail effectué par une institution et ainsi de pouvoir mieux répondre à l'évo-

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

lution des besoins. Pour les associations, cela permettra une plus grande visibilité avec l'administration, un renforcement de la transparence et l'assurance d'une meilleure qualité de traitement: c'est un gain de temps et de moyens, une amélioration par rapport à la gestion actuelle, c'est ce que l'on appelle volontiers aujourd'hui «l'efficience». N'est-ce pas tout simplement faire preuve de bon sens que d'avoir une seule collectivité qui subventionne, comme dans le cas de Clair Bois par exemple – mais il y en a bien d'autres – quand l'une donne 15 x459 000 francs (l'Etat) et l'autre 7200 francs (la Ville)? Où est l'équité, que certaines associations craignent de perdre, avec un subventionneur unique quand la subvention est parcellairement déséquilibrée?

Une répartition qui est synonyme de meilleure gestion

Combien de fois n'a-t-on pas entendu, lors des débats au sein du Conseil municipal, qu'il fallait mieux répartir les tâches entre la Ville et l'Etat, que nos deux collectivités n'avaient plus les moyens de faire à double le travail? Il est évident que le système actuel mobilise des forces qui pourraient être utilisées d'une manière plus appropriée et génère des surcoûts inutiles. A l'heure où, aussi bien au niveau de la Ville que de l'Etat, il n'est plus question de créer de nouveaux postes, n'est-ce pas faire preuve de bon sens que de se donner la possibilité de réallouer ces postes libérés à des tâches prioritaires? Doit-on rappeler que, proportionnellement, le déficit budgétaire prévu de la Ville et de l'Etat pour 2007 est quasi identique? Le Grand Conseil l'a bien compris puisqu'il a voté, le 30 novembre dernier, à une confortable majorité, le projet de loi qui est le pendant de la résolution par 49 oui contre 7 non et 28 abstentions. Avec cette résolution, le Conseil municipal a enfin une occasion concrète de montrer sa volonté de mieux répartir les tâches entre la Ville et l'Etat. Il serait dommage de laisser passer cette opportunité en se préoccupant avant tout de l'avenir de telle ou telle association dont on est proche plutôt qu'en privilégiant l'intérêt général.

Une répartition qui donne une garantie financière

D'ailleurs, la plupart des associations semble l'avoir bien compris puisque seul le RAP, qui regroupe dix associations sur les 139 concernées par cette répartition, a manifesté son mécontentement alors que toutes les associations ont été dûment informées de ce projet il y a un an. Si elles ne se sont pas manifestées, c'est parce que le projet de loi et de résolution, outre les arguments déjà développés ci-dessus, contient également une clause financière à prendre en compte: durant les deux prochaines années les associations qui font partie de cette nouvelle répartition verront leur subvention maintenue à son niveau actuel. Il est à craindre que, si ce projet de résolution est refusé par le Conseil municipal, la majorité de droite du parlement cantonal ne diminue dès l'année prochaine des subventions.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Quand on connaît les actuelles difficultés financières de l'Etat, mais également dorénavant de la Ville, ce moratoire est donc le bienvenu pour ces associations. Penser que les associations qui se trouveraient dans le giron de la Ville seraient avantagées par rapport à celles qui seraient dans celui de l'Etat, c'est oublier, comme déjà dit précédemment, que la situation financière de la Ville n'est pas meilleure que celle de l'Etat. Cette dernière devra bien opérer des choix si elle veut retrouver l'équilibre financier d'ici quatre ans. C'est également partir du principe que les majorités au sein des deux parlements sont immuables: l'Alternative tiendrait-elle le même discours si le Grand Conseil avait une majorité de gauche et le Conseil municipal une majorité de droite? Poser la question, c'est y répondre.

Une répartition qui continue de mettre en valeur le tissu associatif

Si ce projet devait finalement se réaliser, certaines associations craignent que leur reconnaissance auprès des fonds privés et des communes soit péjorée si elles ne peuvent plus faire état que d'une référence en matière de subventionnement public. Quand cette nouvelle répartition sera connue de toutes et de tous ainsi que les raisons qui y ont conduit, les donateurs privés et les communes qui se saisiraient de cet argument pour ne plus verser d'argent à telle ou telle association ne seraient pas très crédibles. En tout état de cause, avoir comme subventionneur principal la Ville ou l'Etat est la garantie que le travail de l'association est reconnu d'utilité publique.

Du moment que l'Etat ou la Ville de Genève délèguent à des associations des tâches qui relèvent de la collectivité publique, ils se doivent de les subventionner. Cela limite fortement le risque de coupes drastiques dans les subventions, coupes qui ne peuvent d'ailleurs s'opérer que suite à un vote du Grand Conseil qui change la loi ou à celui du Conseil municipal qui modifie la ligne budgétaire. Les associations ne sont donc pas tributaires de leurs bonnes relations avec tel ou tel magistrat pour assurer leur subvention.

Une répartition qu'il faut soutenir

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la minorité de la commission sociale et de la jeunesse vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à soutenir, comme l'a déjà fait le Grand Conseil le 30 novembre dernier, le projet de résolution tel que libellé dans la proposition PR-487.

Annexe ment.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Répartition des transferts de subventions entre l'Etat de Genève (DES/DSE) et la Ville de Genève (VG)							
(domaine du social et de la santé)							
Nom du subventionné	Budget 06 VG ¹⁾	PB 06 EG ²⁾	Total 06 VG + EG ³⁾	PB 07 VG ⁴⁾	PB 07 EG ⁵⁾	Total 07 VG + EG ⁶⁾	DSE / DES ⁷⁾
Au DSE en 2007							
1) AGIS - Association Genevoise d'Insertion Sociale	20'000	28'350	48'350	0	48'350	48'350	48'350
2) AGORA	15'000	0	15'000	0	15'000	15'000	15'000
3) Antenne drogue famille - AGPCD (ADF)	0	36'000	36'000	0	36'000	36'000	36'000
4) Appartenances - Genève	95'000	0	95'000	0	95'000	95'000	95'000
5) Arabelle Foyer d'hébergement avec crèche	45'000	500'000	545'000	0	545'000	545'000	545'000
6) Association Anytas pour personnes mentalement handicapées	0	40'000	40'000	0	40'000	40'000	40'000
7) Association Arcade 84	40'000	90'000	130'000	0	130'000	130'000	130'000
8) Association ARGOS	35'000	2'800'000	2'835'000	0	2'835'000	2'835'000	2'835'000
9) Association Autrement Aujourd'hui	85'200	70'000	155'200	0	155'200	155'200	155'200
10) Association Centre genevois de consultation pour victimes d'infractions LAVI	20'000	800'000	820'000	0	820'000	820'000	820'000
11) Association Cérébral Genève	0	80'000	80'000	0	80'000	80'000	80'000
12) Association Danse-Habile	35'000	0	35'000	0	35'000	35'000	35'000
13) Association des Familles Monoparentales (AFM)	30'000	58'500	88'500	0	88'500	88'500	88'500
14) Association La Corolle - Communauté de l'Arche	13'500	485'000	498'500	0	498'500	498'500	498'500
15) Association La Pâquerette des champs	0	205'000	205'000	0	205'000	205'000	205'000
16) Association Parole	10'000	115'000	125'000	0	125'000	125'000	125'000
17) Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux et de leurs familles (APAF)	5'000	200'000	205'000	0	205'000	205'000	205'000
18) Association pour l'Appartement de Jour	15'000	200'000	215'000	0	215'000	215'000	215'000
19) Association pour le patrimoine industriel - API	0	151'000	151'000	0	151'000	151'000	151'000
20) Association Réalise	0	350'000	350'000	0	350'000	350'000	350'000
21) Association Viol-Secours	40'000	240'000	280'000	0	280'000	280'000	280'000
22) ASSUAS - association suisse des assurés	0	40'000	40'000	0	40'000	40'000	40'000
23) ASTURAL - Action pour la Jeunesse	23'900	0	23'900	0	23'900	23'900	23'900
24) BIRD - Bureau d'Intégration des Réfugiés pour Demain	25'000	0	25'000	0	25'000	25'000	25'000
25) Caritas Genève	130'000	300'000	430'000	0	430'000	430'000	430'000
26) Carrefour-Prison	25'000	150'000	175'000	0	175'000	175'000	175'000
27) CECCA - Centre de formation continue pour adultes	0	67'500	67'500	0	67'500	67'500	67'500
28) Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises	18'000	0	18'000	0	18'000	18'000	18'000
29) Centre Espoir (Armée du Salut)	0	1'292'000	1'292'000	0	1'292'000	1'292'000	1'292'000
30) Centre Social Protestant Genève	160'000	300'000	460'000	0	460'000	460'000	460'000
31) Clair-Bois Fondation en faveur des personnes polyhandicapées	7'200	15'459'000	15'466'200	0	15'466'200	15'466'200	15'466'200
32) Compagna	10'000	25'000	35'000	0	35'000	35'000	35'000
33) Croix-Rouge genevoise	50'000	1'000'000	1'050'000	0	1'050'000	1'050'000	1'050'000
34) ELISA	35'000	0	35'000	0	35'000	35'000	35'000
35) Entreprise Sociale l'Orangerie	75'000	171'000	246'000	0	246'000	246'000	246'000
36) EPER - Entraide Protestante Suisse	25'000	0	25'000	0	25'000	25'000	25'000
37) Fédération genevoise des services privés de consultations conjugales et familiales	70'000	230'000	300'000	0	300'000	300'000	300'000
38) Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires - FSCMA	0	2'500	2'500	0	2'500	2'500	2'500
39) FHP Fondation pour l'hébergement personnes handicapées psychiques	0	3'805'000	3'805'000	0	3'805'000	3'805'000	3'805'000
40) Fondation Aigues Vertes	0	5'537'000	5'537'000	0	5'537'000	5'537'000	5'537'000
41) Fondation Cap Loisirs	25'100	975'000	1'000'100	0	1'000'100	1'000'100	1'000'100
42) Fondation Ensemble	0	6'342'080	6'342'080	0	6'342'080	6'342'080	6'342'080
43) Fondation Health on the net	0	700'000	700'000	0	700'000	700'000	700'000
44) Fondation Phénix	0	370'000	370'000	0	370'000	370'000	370'000
45) Fondation Trajets pour l'intégration sociale	50'000	1'724'000	1'774'000	0	1'774'000	1'774'000	1'774'000
46) Fondation Transport Handicap - Mobilité pour tous	0	150'000	150'000	0	150'000	150'000	150'000
47) Fondation Transport-Handicap	22'500	628'500	649'000	0	649'000	649'000	649'000
48) Forum Santé	0	40'000	40'000	0	40'000	40'000	40'000
49) Foyer-Handicap	0	4'405'000	4'405'000	0	4'405'000	4'405'000	4'405'000
50) INSIEME - Genève	122'000	60'000	182'000	0	182'000	182'000	182'000
51) IPT - Fondation Intégration pour tous	31'500	160'000	191'500	0	191'500	191'500	191'500
52) La maison des champs	0	1'101'943	1'101'943	0	1'101'943	1'101'943	1'101'943
53) Maison genevoise des médiateurs	0	128'000	128'000	0	128'000	128'000	128'000
54) Pluriels - Centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	15'000	220'000	235'000	0	235'000	235'000	235'000
55) Pro Fila Genève	10'000	202'500	202'500	0	202'500	202'500	202'500
56) Pro Infirmis - Organisation pour les personnes handicapées	19'500	140'000	159'500	0	159'500	159'500	159'500
57) Pro Juventute	35'000	180'000	215'000	0	215'000	215'000	215'000
58) Pro Mente Sana Association romande	5'000	200'000	205'000	0	205'000	205'000	205'000
59) Pro Senectute	30'600	0	30'600	0	30'600	30'600	30'600
60) Project association	0	38'000	38'000	0	38'000	38'000	38'000
61) Solidarité Femmes	126'000	600'000	726'000	0	726'000	726'000	726'000
62) SOS Femmes	75'000	280'000	355'000	0	355'000	355'000	355'000
63) Tél 143 La Main Tendue	24'300	103'500	127'800	0	127'800	127'800	127'800

1) Montant inscrit au budget 2006 de la Ville de Genève

2) Montant inscrit au projet de budget 2006 de l'Etat de Genève

3) Total 2006 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

4) Montant inscrit au projet de budget 2007 de la Ville de Genève

5) Montant inscrit au projet de budget 2007 de l'Etat de Genève

6) Total 2007 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

7) Répartition des subventions entre le département de la solidarité et de l'emploi et le département de l'économie et de la santé

Ville de Genève
Etat de Genève
DSE
DES

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2006 (matin)
 Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
 et de l'action sociale

3237

**Répartition des transferts de subventions entre l'Etat de Genève (DES/DSE) et la Ville de Genève (VG)
 (domaine du social et de la santé)**

Nom du subventionné	Budget 06 VG ¹⁾	PB 06 EG ²⁾	Total 06 VG + EG ³⁾	PB 07 VG ⁴⁾	PB 07 EG ⁵⁾	Total 07 VG + EG ⁶⁾	DSE / DES ⁷⁾
---------------------	-------------------------------	------------------------	-----------------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------------------	-------------------------

Au DES en 2007

64 Association Alzheimer - Relais Dumas	0	369'200	369'200	0	369'200	369'200	369'200
65 Association des Pharmacies du Canton de Genève	0	14'000	14'000	0	14'000	14'000	14'000
66 Association Genevoise des Personnes Vivant avec le Sida	10'000	200'000	210'000	0	210'000	210'000	210'000
67 Association Suisse des Infirmières et Infirmiers (ASI)	0	150'000	150'000	0	150'000	150'000	150'000
68 Carrefour prévention	0	500'000	500'000	0	500'000	500'000	500'000
71 Coopérative de Soins Infirmiers (CSI)	0	340'500	340'500	0	340'500	340'500	340'500
72 Croix-Bleue Genevoise	40'000	70'000	110'000	0	110'000	110'000	110'000
73 Dialogai	25'000	680'000	705'000	0	705'000	705'000	705'000
74 Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme (FEGPA)	16'200	430'000	446'200	0	446'200	446'200	446'200
75 Fondation Aux 5 Colosses	0	379'500	379'500	0	379'500	379'500	379'500
76 Fondation Butini	0	405'000	405'000	0	405'000	405'000	405'000
77 Fondation Genevoise pour le Dépistage du Cancer du Sein	0	1'000'000	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000
79 Fourchette Verte	0	150'000	150'000	0	150'000	150'000	150'000
80 Foyer Carougeois	0	9'300	9'300	0	9'300	9'300	9'300
81 Foyer de Jour Le Caroubier (Pro Senectute)	0	387'700	387'700	0	387'700	387'700	387'700
82 Foyer de Jour Livada	0	397'450	397'450	0	397'450	397'450	397'450
83 Foyer de Jour L'Oasis	0	382'500	382'500	0	382'500	382'500	382'500
84 Foyer de Jour Soubeyran	0	397'450	397'450	0	397'450	397'450	397'450
85 Foyers de jour (pour infrastructures)	50'000	0	50'000	0	50'000	50'000	50'000
86 Groupe Sida Genève	250'000	1'520'000	1'770'000	0	1'770'000	1'770'000	1'770'000
87 La Médiane (AGMSP)	0	7'800	7'800	0	7'800	7'800	7'800
88 Ligue Genevoise contre le Rhumatisme	10'000	81'000	91'000	0	91'000	91'000	91'000
89 Ligue Pulmonaire Genevoise	0	12'150	12'150	0	12'150	12'150	12'150
90 Première Ligne	60'000	2'500'000	2'560'000	0	2'560'000	2'560'000	2'560'000
91 Rien ne va plus - Centre de Prévention du Jeu	0	154'800	154'800	0	154'800	154'800	154'800
92 Sages-Femmes à Domicile	0	497'100	497'100	0	497'100	497'100	497'100
93 Service d'Ergothérapie à Domicile	0	35'300	35'300	0	35'300	35'300	35'300
94 SOS Pharmaciens	0	124'500	124'500	0	124'500	124'500	124'500
95 Stop Suicide	15'000	50'000	65'000	0	65'000	65'000	65'000

1) Montant inscrit au budget 2006 de la Ville de Genève

2) Montant inscrit au projet de budget 2006 de l'Etat de Genève

3) Total 2006 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

4) Montant inscrit au projet de budget 2007 de la Ville de Genève

5) Montant inscrit au projet de budget 2007 de l'Etat de Genève

6) Total 2007 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

7) Répartition des subventions entre le département de la solidarité et de l'emploi et le département de l'économie et de la santé

Ville de Genève
Etat de Genève
DSE
DES

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Répartition des transferts de subventions entre l'Etat de Genève (DES/DSE) et la Ville de Genève (VG)
(domaine du social et de la santé)

Num du subventionné	Budget 06 VG ¹⁾	PB 06 EG ²⁾	Total 06 VG + EG ³⁾	PB 07 VG ⁴⁾	PB 07 EG ⁵⁾	Total 07 VG + EG ⁶⁾	DSE / DES ⁷⁾
A la Ville de Genève en 2007							
96 Accueil de Nuit (Armée du Salut)	0	145'000	145'000	145'000	0	145'000	
97 Aide Personnalisée "Le Voltaire"	159'000	0	159'000	159'000	0	159'000	
98 Association 360°	25'000	0	25'000	25'000	0	25'000	
99 Association Aspasia	60'000	347'000	427'000	427'000	0	427'000	
100 Association Colis du Cœur	20'000	0	20'000	20'000	0	20'000	
101 Association Genevoise des Malentendants	27'000	0	27'000	27'000	0	27'000	
102 Association Lecture et Compagnie	10'000	0	10'000	10'000	0	10'000	
103 Association pour le Bateau "Genève"	50'000	200'000	250'000	250'000	0	250'000	
104 Association suisse des Paraplegiques - Club en Fauteuil Roulant	27'000	50'000	77'000	77'000	0	77'000	
105 Au Cœur des Grottes	100'000	250'000	350'000	350'000	0	350'000	
106 Avenir malgré tout	3'600	0	3'600	3'600	0	3'600	
107 Avivo	80'000	75'000	155'000	155'000	0	155'000	
108 Camaradà	51'250	0	51'250	51'250	0	51'250	
109 Carrefour-Rue	33'600	182'480	216'080	216'080	0	216'080	
110 Centre Consultation Thérapeutique pour les Victimes d'Abus Sexuels (CTAS)	10'000	0	10'000	10'000	0	10'000	
111 Centre de Contact Suisses-Immigrés	176'000	0	176'000	176'000	0	176'000	
112 Centre Genevois du Volontariat	13'300	80'000	93'300	93'300	0	93'300	
113 Collectif de Soutien aux Sans-papier	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	
114 Ecole des parents	35'000	0	35'000	35'000	0	35'000	
115 Emmaüs-Halte Femmes	40'000	50'000	90'000	90'000	0	90'000	
116 Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés	20'400	0	20'400	20'400	0	20'400	
117 Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants	3'600	0	3'600	3'600	0	3'600	
118 F-Information	140'000	0	140'000	140'000	0	140'000	
119 Fondation Suisse du Service Social International	25'000	0	25'000	25'000	0	25'000	
120 Fondation Trajets (Buanderie)	825'000	0	825'000	825'000	0	825'000	
121 Gymnastique Seniors	5'400	0	5'400	5'400	0	5'400	
122 La Coulou - Abri pour Sans-abri	35'000	200'000	235'000	235'000	0	235'000	
123 La Nouvelle Rosearia	400'000	0	400'000	400'000	0	400'000	
124 L'Atelier d'Art	25'000	0	25'000	25'000	0	25'000	
125 Le Caré (Caritas Accueil Rencontre Echange)	75'000	110'000	185'000	185'000	0	185'000	
126 Le Racard	87'500	375'000	462'500	462'500	0	462'500	
127 Lestime	25'000	100'000	125'000	125'000	0	125'000	
128 Maison du Dialogue	80'000	80'000	160'000	160'000	0	160'000	
129 Mouvement de la Condition Paternelle pour une Egalité Parentale	5'000	0	5'000	5'000	0	5'000	
130 Mouvement des Aînés - Section Genève	1'600	0	1'600	1'600	0	1'600	
131 PARTAGE (Partenariat Alimentaire Genevois)	265'000	0	265'000	265'000	0	265'000	
132 PROCAP - Association Suisse des Invalides	3'600	0	3'600	3'600	0	3'600	
133 SOS Torture	18'000	0	18'000	18'000	0	18'000	
134 Terre des Hommes	8'600	0	8'600	8'600	0	8'600	
135 Théâtre de l'Ephémère	10'000	0	10'000	10'000	0	10'000	
136 Université Ouvrière de Genève	233'200	0	233'200	233'200	0	233'200	
137 Université Populaire Albanaise	65'000	0	65'000	65'000	0	65'000	
138 Université Populaire du Canton de Genève	140'000	0	140'000	140'000	0	140'000	
139 Voie F - Espace de Formation pour les Femmes	40'000	0	40'000	40'000	0	40'000	
Totaux	5'753'150	66'882'853	72'636'003	5'772'130	66'863'873	72'636'003	

1) Montant inscrit au budget 2006 de la Ville de Genève

2) Montant inscrit au projet de budget 2006 de l'Etat de Genève

3) Total 2006 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

4) Montant inscrit au projet de budget 2007 de la Ville de Genève

5) Montant inscrit au projet de budget 2007 de l'Etat de Genève

6) Total 2007 des subventions Ville de Genève et Etat de Genève par subventionné (projet)

7) Répartition des subventionnés entre le département la solidarité et de l'emploi et le département de l'économie et de la santé

Ville de Genève
Etat de Genève
DSE
DES

Différence 2006/2007	Ville de Genève	18'980
Différence 2006/2007	Etat de Genève	-18880

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Didier Bonny, rapporteur de minorité (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de relever, avant d'entrer dans le vif du sujet, que la minorité de ce Conseil municipal va défendre ce matin une proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève à large majorité Alternative. C'est suffisamment rare pour que cela soit relevé!

En tant que rapporteur de minorité et en tant que démocrate-chrétien, je vais donc soutenir la proposition de résolution qui définit une répartition des subventions entre la Ville et l'Etat dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Rappelons que ce texte est le pendant d'un projet de loi accepté par le Grand Conseil à une très large majorité le 30 novembre dernier. Pour que ce projet de loi puisse entrer en force, il est nécessaire que le Conseil municipal accepte la résolution ce matin. A l'aube de cette longue journée qui s'annonce, je ne vais pas reprendre ici l'entier des arguments développés dans mon rapport de minorité; j'aurai d'ailleurs sans doute l'occasion de le faire au cours du débat. Toutefois, ne serait-ce que pour celles et ceux qui nous écoutent, je vais mettre en avant à présent les principaux avantages de cette proposition.

Issue d'un travail de longue haleine, mené sous l'égide des magistrats Unger, Longchamp et Tornare – à qui je rends hommage car il fait preuve sur ce dossier d'un vrai courage politique – cette proposition a pour but de clarifier les principes de subventionnement dans le domaine social et de la santé entre la Ville et l'Etat. La répartition des subventions proposée – aide communautaire pour la Ville et aide individuelle pour l'Etat – résulte d'une loi votée par le Grand Conseil en 2001. Elle ne tient bien évidemment pas seulement compte de ce principe général, mais également des compétences reconnues des deux collectivités publiques.

C'est ainsi que, dans les grandes lignes, les associations qui œuvrent dans le domaine de l'exclusion et contre l'isolement des aînés seraient subventionnées par la Ville. Celles qui, dans les grandes lignes également, assistent les femmes en difficultés, les migrants et les requérants d'asile, les personnes toxico-dépendantes, les handicapés, ou qui s'occupent de réinsertion socioprofessionnelle, le seraient par l'Etat. Cette répartition est neutre au niveau des coûts – avec même un léger avantage pour la Ville de Genève de 35 000 francs – et elle garantit le même montant de subventionnement aux organismes subventionnés pendant les deux prochaines années au minimum.

Ce projet vise à éviter les doublons, à simplifier et à harmoniser les procédures, à faciliter le dépôt des demandes de subventionnement par les institutions et leur traitement, tout en renforçant la transparence. Cette nouvelle répartition permettra à la collectivité publique qui subventionne d'avoir une meilleure vision du travail effectué par une institution et ainsi de pouvoir mieux répondre à l'évolution des besoins. Pour les associations, cela permettra une plus grande visibilité avec l'administration, un renforcement de la transparence et l'assurance d'une

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

meilleure qualité de traitement. C'est un gain de temps et de moyens, une amélioration par rapport à la gestion actuelle. C'est ce que l'on appelle volontiers aujourd'hui l'efficience. (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, je sais que nous discutons de 70 millions seulement et que cela n'intéresse pas mes voisins de droite, en tout cas pas la présidente de la commission sociale et de la jeunesse, ni d'ailleurs les personnes qui sont derrière moi...

Le président. Dont votre chef de groupe! Je demanderai à l'assistance de faire un peu de silence, à défaut de faire preuve d'attention...

M. Didier Bonny. Combien de fois n'a-t-on pas entendu, lors des débats au sein du Conseil municipal, qu'il fallait mieux répartir les tâches entre la Ville et l'Etat, que nos deux collectivités n'avaient plus les moyens de faire le travail à double? A l'heure où, aussi bien au niveau de la Ville que de l'Etat, il n'est plus question de créer de nouveaux postes, n'est-ce pas faire preuve de bon sens que de se donner la possibilité de réallouer les postes ainsi libérés à des tâches prioritaires? Doit-on rappeler que, proportionnellement, le déficit budgétaire de la Ville et de l'Etat prévu pour 2007 est quasi identique? Avec cette résolution, le Conseil municipal a enfin une occasion concrète de montrer sa volonté de mieux répartir les tâches entre la Ville et l'Etat.

Espérons, en conclusion, que dans sa majorité le Conseil municipal saura ce matin, premièrement, résister à des manœuvres dilatoires à l'instar de l'amendement socialiste présenté en commission, qui vise ni plus ni moins à enterrer le projet en tentant d'y mettre les formes; deuxièmement, faire preuve de responsabilité en saisissant cette opportunité de mieux gérer les deniers publics; troisièmement, laisser parler l'intérêt général avant les intérêts particuliers de telle ou telle association.

Le président. Avant d'ouvrir le premier débat, je salue à la tribune du public M. Gérard Crettenand, ancien conseiller municipal, et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, députée et ancienne conseillère municipale. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie M. Bonny pour ses louanges, mais je ne crois pas que nous assistions à une guerre entre la majorité du Conseil municipal et le Conseil administratif. En effet, je rappelle qu'au

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Grand Conseil les socialistes et les Verts, qui sont à gauche jusqu'à nouvel ordre, ont voté le projet de loi. En l'occurrence, il faut aller au-delà de la raison: si certains conseillers vont sans doute refuser la proposition PR-487, c'est qu'on est ici dans le domaine de l'émotion et non de la raison. Car la majorité de droite du Grand Conseil fait peur dans le domaine social, Monsieur Bonny, vous le savez bien. Les coupes ou les annonces de coupes sont sempiternelles. En Suisse aussi, il y a une peur par rapport à la politique dans le domaine social: on vient d'apprendre que le grand shérif de Berne, M. Blocher, a l'intention de reprendre le secteur social, aïe! C'est dire que, dans tout le pays, les gens ont des craintes à ce sujet.

Je salue ici les représentants des associations présents à la tribune du public, associations qui, sur le plan de l'émotion, ont effectivement un rapport privilégié avec la Ville. J'en vois qui ont reçu des locaux grâce à nous, des bureaux mis parfois à disposition pour 1 franc symbolique; j'en vois d'autres qui, à la fin de l'année civile, ont des difficultés budgétaires et qui viennent trouver mon directeur Philippe Aegerter, ou mon directeur adjoint Sami Kanaan, ou encore M^{me} Véronique Pürro, cheffe du Service social, pour nous demander de combler un déficit, ce que nous faisons régulièrement. Ces associations, ces fondations, ces groupements ont donc légitimement peur que ce cordon ombilical privilégié avec la Ville de Genève disparaisse, ce que je puis comprendre, intellectuellement parlant. Mais, comme l'a dit Didier Bonny très habilement, il est vrai aussi que nous assistons, avec cette proposition, à la résorption d'un doublon entre la Ville et l'Etat. C'est méconnaître le dossier que de le nier.

Dès 1999 – anticipant peut-être sur les travaux de la future constituante! – nous avons décidé avec Guy-Olivier Segond, magistrat cantonal chargé de l'action sociale à l'époque, qu'il fallait résorber ce doublon et qu'il fallait aller de l'avant dans ce grand chantier politique. A Genève, nous, les conseillers administratifs, avons peu de pouvoir, mais nous pouvions agir dans ce domaine, et nous l'avons fait. Cela s'est concrétisé par la loi sur les CASS de septembre 2001, votée à l'unanimité du Grand Conseil moins deux ou trois abstentions, dont M. Pagani... Cette loi répartit les missions: l'action communautaire pour les communes et l'action individuelle pour l'Etat. Dans le domaine social, cela a été une petite révolution. J'eusse souhaité que, dans d'autres domaines politiques, on ait aussi été dans ce sens, mais j'attends toujours... Sans vouloir critiquer, je dois reconnaître qu'il y a des blocages, comme celui auquel nous assistons aujourd'hui.

Les oppositions au projet, Monsieur Bonny, sont surtout motivées par des questions de forme, plus que par des questions de fond. Les nombreuses associations que j'ai reçues dans mon bureau à la veille de ce débat budgétaire m'ont toutes dit qu'elles étaient d'accord sur le fond, mais qu'elles avaient peur que l'Etat diminue leurs subventions et ne tienne pas ses engagements.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

D'autre part, on nous a reproché, à M. Longchamp et à moi-même, un manque d'information. Là, Mesdames et Messieurs, je souris... Avec Pierre-François Unger, le prédécesseur de François Longchamp à la tête de l'action sociale, nous avons tenu une conférence de presse avec une cinquantaine de journalistes en septembre 2005, à la veille des élections cantonales. Nous avons largement expliqué cette proposition et avons distribué les documents tous azimuts. Nous avons également reçu les associations qui s'interrogeaient sur ce grand projet. Le fait est que certains se sont réveillés à la vingt-cinquième heure, prenant conscience de certains obstacles, de certains dangers. Je peux le comprendre, mais qu'on ne nous reproche pas de n'avoir pas fait d'information!

En ce qui concerne l'amendement socialiste, c'est une fausse bonne idée. Depuis le début des travaux, le Conseil d'Etat a annoncé que 2007 était la seule année envisageable pour concrétiser cette répartition. Je rappelle, Mesdames et Messieurs, pour ceux qui ne le savent pas, qu'en 2008 l'Etat doit mettre en œuvre la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Je peux vous dire, en tant que représentant de la Ville de Genève au comité de l'Association des communes genevoises, que nous avons des discussions sur ce sujet lors de chaque réunion mensuelle et que cette mise en œuvre sera difficile. La RPT aura notamment des conséquences sur les montants accordés par l'Etat aux associations. C'est l'une des raisons pour lesquelles en 2008 il sera trop tard pour appliquer la présente résolution. Mesdames et Messieurs, vous pouvez pleurnicher dans votre coin, mais vous ne pouvez rien y changer, vous n'avez pas le pouvoir de renverser la vapeur.

Par ailleurs, en 2008, l'Etat devra se mettre en conformité avec la loi sur les indemnités et les aides financières, la fameuse LIAF. Nous l'avons encore vérifié hier avec nos juristes, car certains députés libéraux au Grand Conseil prétendent le contraire, et cela a été confirmé, hier aussi, par les services de M. Longchamp. L'Etat devra se mettre en conformité avec la LIAF, qui exige notamment l'élaboration de contrats de prestations pour les associations touchant des subventions supérieures à 200 000 francs. Que vous le vouliez ou non, c'est un diktat, et ni un conseiller municipal ni un petit conseiller administratif ne pourra s'y opposer.

Pour revenir à la résolution, dont j'ai fait l'historique il y a un instant, elle est à mon sens l'aboutissement ultime de la politique que nous avons menée avec nos partenaires cantonaux. Je comprends que certains d'entre vous aient des craintes en ce qui concerne des conseillers d'Etat qui n'ont peut-être pas tout à fait la fibre sociale – ce n'est, entre parenthèses, pas le cas de François Longchamp – mais je ne choisis pas mes partenaires cantonaux au niveau dialectique, de même que l'Etat ne choisit pas ses partenaires au Conseil administratif. Nous essayons de mener une politique pour le moyen et le long terme et de réformer en ayant une vision politique.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

En l'occurrence, ce projet améliorera considérablement la gestion des subventions, tant au niveau des associations qu'au niveau des administrations. En plus, il contribuera à diminuer les coûts. En effet, une association comme Camarada touche des subventions de six ou sept partenaires à qui elle doit rendre des comptes, au propre et au figuré. C'est difficile, cela demande des contrôles tous azimuts et cela coûte. Avec notre projet, nous améliorerons la lisibilité.

Comme l'a dit Didier Bonny, cette nouvelle répartition simplifiera les démarches et diminuera le temps consacré au traitement des demandes. Actuellement, j'ai une adjointe de direction à mi-temps pour cela. Ce projet simplifiera aussi le contrôle des institutions subventionnées et permettra de développer une meilleure coordination entre l'Etat et la Ville. Régulièrement, on lit dans la presse et on entend sur les ondes des commentaires de journalistes sur la mauvaise coordination entre l'Etat et la Ville. Voilà un exemple où, depuis 1999, nous avons une excellente collaboration et des projets en commun! Cela permettra aussi de favoriser le regroupement des institutions par domaine d'action, de mieux suivre l'évolution des besoins et d'apporter immédiatement les réponses adéquates.

Au niveau politique, ce projet contribuera non seulement à renforcer les collaborations entre l'Etat et la Ville, mais aussi à poursuivre la clarification des rôles et le désenchevêtrement des différentes politiques menées au niveau socio-sanitaire. Nous avons déjà agi dans ce domaine grâce à la réforme de notre Service social et de l'action sociale à l'Etat, avec cette fameuse plate-forme contre l'exclusion que je préside avec le magistrat cantonal responsable de l'action sociale, François Longchamp.

Ce projet facilitera aussi la prise de décisions politiques, grâce à une transparence accrue des soutiens financiers par domaine d'action. Cela permettra une meilleure reconnaissance des efforts fournis dans les domaines clés pour la commune, dont notamment la lutte contre la grande précarité et l'isolement des aînés. J'ai reçu hier un journaliste du *Tages-Anzeiger*, qui me disait qu'en Suisse allemande et au Tessin on admire beaucoup ce que fait la Ville de Genève en matière de lutte contre la précarité, d'accueil des plus démunis... Je rappelle ici ce que nous avons fait cet hiver pour les SDF, mais je sais que nul n'est prophète dans son pays! Si vous votez cette proposition de résolution, nous pourrions encore améliorer cette politique sociale qui est, à mes yeux, indispensable.

Ce projet de répartition renforcera donc la Ville dans ses actions communautaires, qui prennent tout leur sens dans la proximité et les politiques de quartier. Car c'est la mission qui est celle de la Ville, et pas seulement dans le domaine social. Je rappelle à cet égard l'action de M. Muller qui essaie de faire de la police municipale une police de quartier. C'est ce que M. Ferrazino fait dans le domaine de l'aménagement, en essayant d'être à l'écoute des quartiers. De même pour M. Mugny, avec ses fêtes dans les quartiers. C'est le rôle de la Ville de mener cette politique de proximité.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Dans une période financière difficile et qui le sera de plus en plus pour les collectivités publiques, le maintien des subventions est garanti pendant deux ans. Le conseiller d'Etat Longchamp et moi-même avons pris l'engagement moral et politique, avec l'appui du Grand Conseil, que rien ne changera pendant deux ans. Ensuite, on verra si on peut prolonger ce moratoire.

Pour terminer, j'en viens aux critiques émises. Contrairement à ce qui a été dit et écrit, ce projet ne concerne pas les subventions en nature ni les subventions extraordinaires. La Ville a toute latitude de maintenir un contact avec les associations par ce biais et elle pourra ainsi continuer à soutenir les projets associatifs, quel que soit leur champ d'action. Il est important de le souligner, car certaines associations ne l'avaient pas compris.

Ce projet impliquera une coordination du travail administratif et un suivi commun des associations. Il prévoit une formation des associations – c'est là aussi un élément important – pour leur faciliter la tâche, tâche qui est de plus en plus lourde au niveau des exigences comptables et financières. Cette formation permettra d'éviter les dérives.

Enfin, dernier point, Mesdames et Messieurs, refuser ce projet, c'est prendre le risque de ne pas échapper aux rationalisations budgétaires. J'ai encore entendu hier soir des députés qui ne nous aiment pas beaucoup, certains députés de droite qui ont refusé cette proposition, et je suis obligé de le dire: si vous refusez ce projet, ce sera certainement l'hallali pour certaines associations au mois de janvier! (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). En préambule, on peut regretter que cette proposition du 12 juillet, prise en considération par notre Conseil dans sa séance de rentrée, n'ait fait l'objet des travaux de la commission sociale et de la jeunesse que depuis le 19 octobre, alors que cette proposition peut avoir une incidence non négligeable sur le budget 2007 que nous allons voter ce soir. En commission, la majorité Alternative a fait, une fois de plus, la démonstration de son incapacité à vouloir supprimer ou tout au moins réduire les doublons, accréditant une fois encore une certaine forme d'arrogance vis-à-vis de l'Etat, qui assume plus de 80% des dépenses publiques de la République et des 45 communes du canton. Reporter à 2008 le problème n'est pas honnête, d'autant que le Grand Conseil a adopté la loi ad hoc.

Pour terminer, je confirme mes propos tenus en commission au nom de mon parti, selon lesquels cette proposition est susceptible d'encourager certaines associations à se remettre en question, notamment quant à leurs coûts de fonctionnement. C'est pourquoi, vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, notre groupe soutiendra le rapport de minorité.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons bien entendu le plaidoyer du magistrat Tornare en faveur des associations. Il est bien sûr inutile de rappeler ici que l'ensemble des membres de l'Alternative soutiennent ces associations et les soutiennent même activement, par une politique de subventionnement continue et marquée. Or, aujourd'hui, nous avons entendu ces mêmes associations faire part de leurs craintes. Certaines nous semblent légitimes, d'autres le sont peut-être moins, mais toujours est-il qu'elles se sont manifestées.

Nous souhaitons donc, nous groupe socialiste, redéposer l'amendement que nous avons proposé lors de la discussion en commission. En effet, les associations qui ont manifesté leurs craintes doivent être rassurées et pouvoir faire entendre leurs remarques; nous devons les écouter et ce moratoire d'une année nous permettra d'entendre les uns et les autres. Car si nous voulons que ce projet soit activement soutenu et partagé, dans l'intérêt même des associations, nous devons alors poursuivre le dialogue.

Vous me direz que c'est là un vœu pieux, et j'ai bien entendu toutes les menaces qui pèsent, ou qu'on nous dit peser sur ces associations dès janvier. On prétend que le Grand Conseil prendra des mesures, mais le Parti socialiste a envie de faire confiance y compris à des partis qui ne sont pas de gauche. Souvenons-nous, le budget cantonal a été voté hier avec le soutien à ces associations. Nous faisons donc confiance non seulement aux partis de gauche du Grand Conseil, mais aussi au Parti radical et au Parti démocrate-chrétien, qui ont quant à eux voté le budget. Inutile de vous dire que nous ne sommes nullement surpris que les libéraux et les membres de l'Union démocratique du centre n'aient pas voté le budget et ne soutiennent donc pas ces associations. En fait, ces partis sont cohérents avec leur politique, qui vise à couper des subventions, à couper dans le social. Cela ne nous étonne donc pas, bien que cela nous navre, certes.

En conséquence, nous pensons que le moratoire permettra à chacun et à chacune de faire valoir ses opinions, son droit d'être entendu, et que nous pourrions ainsi prendre une décision en toute sérénité. Le groupe socialiste redépose donc son amendement dans la teneur suivante:

Projet d'amendement

«(...) Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, *propose d'en reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, afin de donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée.*»

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Yves de Matteis (Ve). Tout d'abord, j'aimerais remercier les deux magistrats concernés et toute l'administration pour l'excellent travail qui a été fait. Comme l'a dit M. Bonny, c'est réellement un travail de fond, qui montre l'état du tissu associatif genevois. Le travail en commission a aussi été particulièrement intéressant et a permis d'éclaircir bon nombre de questions que nous nous posions, notamment par rapport aux critères présidant à la définition des tâches respectives de la Ville et de l'Etat. Nous avons notamment appris qu'il n'y avait pas qu'un seul critère, mais deux critères primaires et des critères secondaires, ce qui n'était pas tout à fait clair au départ.

Cela dit, les magistrats eux-mêmes ont convenu que ces critères étaient quelquefois un peu flous, notamment en ce qui concerne les associations œuvrant à la fois sur le plan individuel et communautaire. Il a parfois été relativement difficile de les attribuer soit à la Ville, soit à l'Etat. C'est par exemple le cas des associations 360°, Dialogai et Lestime, dont l'une dépendra de l'Etat et les deux autres de la Ville, ce qui risque de rendre plus difficile la collaboration entre ces trois associations, collaboration qui est pourtant encouragée par les magistrats cantonal et municipal.

J'aimerais relever un deuxième point. On a beaucoup parlé de gain d'efficacité dans le cadre de ce projet. Je me suis attaché en commission à demander qu'on chiffre ces gains d'efficacité, que ce soit en temps de travail ou en espèces sonnantes et trébuchantes. Je ne vais pas citer de noms, car il ne convient pas de personnaliser le débat, mais le fait est qu'un des magistrats n'a pas vraiment pu nous dire quels étaient ces gains. Il me semble que, lorsqu'on cherche des gains d'efficacité, on fait d'abord une évaluation, pour voir si cela en vaut la peine, et ensuite on décide. Visiblement, cela n'a pas toujours été fait... Le second magistrat a avancé le montant de 300 000 à 400 000 francs, ce qui, sur un total de plus de 70 millions, est un gain pour le moins limité. Mais enfin, nous n'allons pas faire la fine bouche. Quel que soit le gain, il est appréciable, sachant que 300 000 francs ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval... Alors, dont acte pour ce qui est des économies attendues!

Il a également été beaucoup question, en commission, du concept de bonne gouvernance. Certes, cette proposition de résolution, du point de vue de l'Etat et de la Ville, peut effectivement se comprendre comme une mesure de bonne gouvernance. Elle accentuera d'ailleurs le pouvoir de chacune des instances, puisque l'Etat ou la Ville, en accordant 100% de la subvention à une association, pourront quasiment décider de sa disparition. Sous prétexte que telle association fait un mauvais travail, l'Etat ou la Ville pourrait supprimer l'entier de la subvention, et l'association n'aurait pas d'autre choix que de disparaître, sachant qu'il est impossible de trouver 100% d'une subvention d'une année à l'autre.

A ce sujet, il est intéressant de relever qu'au niveau international les organisations non gouvernementales (ONG) – mais cela s'applique aussi aux associations

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

– ont, parmi leurs principes de bonne gouvernance, le fait d'avoir les subsides les plus diversifiés possibles. Elles cherchent la décentralisation au niveau des subsides. Je fais partie de nombreuses ONG sur le plan international et je sais que des fondations très importantes en matière de financement, comme IBM, Oxfam Novib ou Hivos, sont d'accord de donner de l'argent, à condition que cela ne représente pas 80, 90 ou 100% des subventions. En effet, pourquoi financer une ONG qui n'est soutenue par personne et qui ne présente donc pas vraiment de garantie? Mais surtout, ces grandes fondations ne veulent pas prendre la responsabilité de voir l'ONG disparaître, si elles se retirent. Elles s'engagent donc pour 10, 15 ou 20%, mais jamais pour 50, 60, 70% et plus, ce serait beaucoup trop risqué.

Ce sont là des principes connus sur le plan international. Ils ne s'appliquent peut-être pas entièrement sur le plan municipal et cantonal, mais on peut quand même comprendre la crainte des associations: si elles ne sont financées que par la Ville ou que par l'Etat et si, pour une raison ou une autre, ce subventionnement cesse, elles craignent d'être amenées à disparaître.

Je le répète, ce projet est vraiment positif, il part d'un très bon sentiment de la part des magistrats, mais, à notre avis, il n'est pas encore tout à fait mûr, ou en tout cas il demanderait plus de concertation et d'information auprès des associations. Je préciserai ici à M. Tornare qu'il ne suffit pas d'organiser une conférence de presse pour dire ce qui va se passer: les associations n'ont pas toujours le temps de lire la presse et il est nécessaire de contacter chacune d'elles et de leur expliquer les différentes procédures. Pour ma part, j'ai rencontré des responsables d'association qui n'avaient pas vraiment conscience de toutes les conséquences de ce projet.

Je terminerai en signalant qu'en commission les magistrats nous ont en quelque sorte tranquilisés, disant que l'Etat était lié par des lois et qu'il ne se livrerait à aucune coupe sans absolue nécessité. On nous a expliqué que, d'après le projet de loi, il n'y aurait pas de coupes d'ici à deux ans, ni après les deux ans. Il ne faut pas jouer à se faire peur, nous a-t-on dit: j'espère donc que nous pourrions rassurer les associations sur le fait qu'il n'y aura pas de coupe dans les mois qui viennent. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Je donnerai en quelques mots la position du groupe libéral sur cet objet. Pour notre groupe, le travail qui a été fait entre la Ville et le Canton, s'il ne peut être qualifié d'exemplaire, a toutefois débouché sur une bonne mesure. Ce travail, qui a permis de clarifier les rôles de la Ville et du Canton, ne peut qu'être salué, quand on pense au nombre de zones d'ombre qui existent par ailleurs dans la répartition des tâches entre ces deux entités.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Qu'a-t-on vu pendant les débats de commission? On a vu des gens qui, s'ils saluaient le principe, était contre la forme, parce qu'ils auraient préféré que la Ville s'occupe des associations qui œuvrent dans l'aide individuelle, et que le Canton fasse l'inverse. On a vu des groupes qui craignaient le blocage des subventions, parce qu'ils auraient voulu, pendant ces deux prochaines années, proposer des augmentations de subventions à certaines associations, augmentations que ce projet bloquera. Pour notre part, nous aurions également souhaité pouvoir réviser certaines subventions, mais à la baisse, et ce projet les bloquera pendant deux ans. Mais, au final, qu'en est-il? Au final, on se retrouve dans une situation où chaque association a un interlocuteur, où elle a toujours la possibilité de recourir aux fonds privés si elle souhaite étendre son action; on se retrouve dans une situation où la clarté règne entre le Canton et la Ville. Nous pensons donc que c'est une bonne proposition, et le Parti libéral la soutiendra.

M. Guy Jousson (T). Au Parti du travail, nous voulons saluer l'esprit qui a présidé à l'élaboration de cette proposition. Toutefois, pour nous, l'accepter en l'état revient à changer un borgne contre un aveugle, sans être certain, en plus, que ce dernier ne sera pas amputé dans un très bref délai! Je veux dire par là, Monsieur Tornare que, si nous ne doutons pas de la fibre sociale de M. Longchamp, nous savons que, pour danser le tango, il faut être deux! En commission, le conseiller d'Etat nous a expliqué que cette proposition était une bonne proposition, qu'elle avait même été saluée par le groupe libéral du Grand Conseil, mais que ce dernier regrettait le moratoire de deux ans s'agissant de diminuer, voire de supprimer certaines subventions! Dans ces conditions, vous comprendrez que le Parti du travail ne peut accepter cette proposition, sachant que nous enverrions à l'abattoir les associations, qui risqueraient d'être sacrifiées dans un bref délai. Nous ne pouvons évidemment pas accepter cela et nous soutiendrons donc l'amendement socialiste pour continuer la discussion.

Pour terminer cette intervention, j'aimerais, au nom du Parti du travail, modérer un peu l'enthousiasme de M. Tornare, en ce qui concerne la prise en charge des SDF par la Ville. Certes, nous saluons là également l'action et le courage du magistrat, qui fait tout ce qu'il peut dans une certaine logique de prise en charge. Mais, chers collègues, dans une des villes les plus riches de Suisse, dans un pays parmi les plus riches du monde, comment peut-on fêter le vingtième anniversaire de la prise en charge des SDF, comment peut-on se gargariser et faire preuve d'autosatisfaction devant cet anniversaire? Nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas accepter cet état de fait: nous pensons qu'à un moment donné une autre logique doit s'appliquer aux SDF. Car ce qui est dramatique, c'est bien qu'il y en ait encore vingt ans plus tard! (*Applaudissements.*)

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Au nom de notre groupe Solidarités – A gauche toute!, je préciserai que, dans une première phase, nous étions ouverts à une réflexion sur les rôles respectifs de la Ville et de l'Etat dans les secteurs du social et de la santé. Cette réflexion doit évidemment se poursuivre et nous ne la remettons pas du tout en cause aujourd'hui.

Le fait est qu'au départ le projet nous avait été présenté comme un jeu financièrement neutre, avec maintien des subventions, et dans ce sens-là il semblait aller de soi. Les questions ont commencé à apparaître au moment où le discours des magistrats – comme d'autres personnes avant moi, j'essaierai de ne pas personnaliser le débat – s'est porté sur le thème récurrent de la suppression de prétendus doublons. Ce mot, qui est en général plutôt dans la bouche de nos adversaires politiques, nous l'avons entendu à maintes reprises, comme s'il s'agissait de doubles subventions. Or, comme l'a dit excellemment M. de Matteis tout à l'heure, il n'y a pas de doubles subventions. Il y a simplement des associations qui ont des subventions diversifiées, ce dont elles n'ont pas à se plaindre, bien au contraire, puisque c'est pour elles une garantie pour l'avenir. Ensuite, nous avons entendu un magistrat nous dire que ce projet avait pour but d'éviter des rentes de situation. C'était là un terme maladroit de plus, puisqu'il était clair, d'après la proposition, qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause le travail des associations, mais au contraire de reconduire les subventions en l'état sur deux ans. C'est peu dire que plusieurs expressions utilisées par les magistrats étaient malheureuses.

Ces magistrats ont également parlé d'améliorer la gestion et de faire des économies, en nous disant que ce serait profitable aussi pour les associations. A cet égard, nous ne pouvons que suggérer aux institutions publiques de mieux coordonner les plans comptables qu'elles exigent des associations. En effet, si celles-ci doivent présenter des plans comptables différents, il ne devrait pas être sorcier, à l'ère de l'informatique, de se coordonner entre l'Etat et la Ville. Les plans comptables devraient pouvoir être harmonisés sans forcément passer par le «machin» qu'on nous propose.

Un autre argument qui a été avancé était celui des économies attendues. Sur ce point, nous n'avons pas pu avoir de précisions. L'un des magistrats a indiqué que, pour son dicastère, cela représenterait 200 000, 300 000 ou 400 000 francs d'économie. Mais ces chiffres ne reposaient sur rien, en tout cas d'après les éléments qu'on nous a donnés. De plus, même si, pour les gens qui nous écoutent, ces sommes paraissent très importantes, on peut s'interroger par rapport au temps qui a été consacré à élaborer ce projet, par rapport à l'importance du travail qui a été effectué, notamment par de hauts fonctionnaires de la Ville et de l'Etat. En regard, le montant de ces économies putatives est donc tout à fait discutable.

Je ne reviendrai pas sur toutes les inquiétudes exprimées par les associations, dont plusieurs nous touchent particulièrement. Ainsi de la marge de manœuvre

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

des associations subventionnées, ou des critères de répartition entre les différentes associations. Tout le monde reconnaît que cette question des critères était la quadrature du cercle. A qui attribuer l'une ou l'autre association, sachant que l'action individuelle et l'action collective, pour beaucoup d'associations, se confondent? En l'occurrence, cette clé de répartition était bien difficile à expliciter.

Enfin, l'aspect le plus important pour nous, en tant que politiques, est le fait qu'aucun dispositif de coordination visant à assurer une approche globale n'a été prévu. C'est là quelque chose qui nous pose problème. L'objectif de cette proposition devrait être, à terme, de pouvoir mieux se coordonner, de mieux savoir qui fait quoi. Cet objectif n'étant pas atteint, notre groupe A gauche toute! – SolidaritéS se verrait, en l'état, obligé de refuser cette proposition. Toutefois, grâce à l'amendement socialiste, nous pourrions entrer en matière sur le moratoire qui a été proposé, soit une période durant laquelle des concertations plus approfondies avec les associations devront avoir lieu. Dans ce sens, même si le fond ne nous convainc pas, nous rejoignons l'idée du moratoire, parce que cela permettra d'approfondir la réflexion. Nous accepterons donc cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais tenter d'apporter d'autres éléments en faveur de cette proposition et de répondre à certains arguments qui ont été donnés au cours du débat.

Tout d'abord, en matière de concertation. M. de Matteis a relevé qu'une conférence de presse n'était pas suffisante pour expliquer aux associations ce qui allait leur arriver. Je peux être d'accord. Mais, outre la conférence de presse, M. Tornare a oublié d'indiquer qu'au mois de janvier une information avait été faite à toutes les associations. Je le rappelle donc ici. Cela dit, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, comment pouvez-vous imaginer que la cheffe du Service social ou ses collaborateurs prennent rendez-vous avec les 139 associations pour leur expliquer ce qui va se passer, pour les rassurer les unes après les autres? C'est complètement dément! Les services de la Ville de Genève sont censés travailler pour l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers, et aller voir chaque association l'une après l'autre ne serait de toute façon pas possible... Evidemment, quand on veut dénigrer un projet, on utilise tous les arguments à disposition, mais celui-ci ne me paraît pas très correct.

Ensuite, j'en viens à l'argument qui dit qu'à partir du moment où les associations ne sont subventionnées que par une seule entité publique, elles sont affaiblies. Cet argument-là, je ne l'entends pas, pour la simple et bonne raison que la Ville de Genève et l'Etat sont reconnus comme des partenaires fiables. Pour ce qui est de la recherche de fonds privés, lorsqu'une association est subventionnée par la Ville de Genève ou par l'Etat, cela signifie qu'elle est reconnue d'utilité

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

publique, sauf à dire que nous, conseillers municipaux, sommes d'accord de voter des subventions à n'importe quelle association, sans vérifier ce qu'elle fait! C'est donc, là encore, un argument que je trouve incorrect.

Par ailleurs, M. de Matteis a donné l'exemple de Lestime, de Dialogai et de 360°, en disant que deux de ces associations dépendront dorénavant de la Ville et l'autre de l'Etat. Actuellement, 360° ne reçoit rien de l'Etat, Lestime reçoit 100 000 francs de l'Etat et 25 000 francs de la Ville, et Dialogai reçoit 685 000 francs de l'Etat. En quoi la nouvelle répartition va-t-elle les empêcher de continuer à collaborer? En quoi le fait qu'elles reçoivent leur argent d'un côté ou de l'autre est-il un handicap? Monsieur de Matteis, que vous receviez l'argent de telle ou telle banque, en quoi cela vous empêche-t-il de discuter? Il faudrait me l'expliquer, car je ne le comprends pas. En fait, je pense que vous utilisez cet argument simplement parce que vous ne voulez pas du projet.

D'ailleurs, allons au fond des choses: pourquoi ne voulez-vous pas de ce projet? S'il avait été présenté il y a deux ans, il aurait peut-être passé la rampe, mais aujourd'hui – appelons un chat un chat! – nous sommes à quatre mois des élections municipales, et chacun sait que le fonds de commerce de l'Alternative, ce sont les associations – même si, Dieu merci, elles ne sont pas soutenues que par l'Alternative. En tant que démocrate-chrétien, je suis bien placé pour le savoir. Reste qu'il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et que nous sommes aujourd'hui face à un mur.

C'est d'autant plus regrettable que le magistrat vient d'expliquer qu'avec son enveloppe il bouche les trous et comble les déficits, peu importe que l'association soit subventionnée majoritairement par la Ville ou par l'Etat. Il le fait, et vous pouvez d'ailleurs le vérifier chaque année dans les comptes. Il vous dit qu'il continuera à le faire, mais vous ne le croyez pas, ou plutôt vous ne voulez pas le croire, car je ne peux imaginer que vous n'ayez pas confiance en votre magistrat.

Je dirai une dernière chose. L'amendement socialiste, en commission, n'avait pas été soutenu par la représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui avait ainsi été cohérente. En effet, soit on veut de ce projet, soit on n'en veut pas, et l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'en voulait pas, parce que la situation actuelle lui convient très bien. Ce soir, pour des raisons que je ne comprends pas, elle se dit prête à soutenir le moratoire. Mais ce moratoire signifie la mort du projet, par conséquent, autant voter contre, autant aller jusqu'au bout! Mesdames et Messieurs, la droite au Grand Conseil, au cas où vous l'auriez oublié, est largement majoritaire. Croyez-vous que, dans un an, elle vous fera le cadeau de revenir avec ce projet-là et d'accorder deux ans de subventions inchangées aux différentes associations? Croyez-vous qu'elle va faire cela? Mais c'est vraiment prendre les élus de droite du Grand Conseil pour des idiots!

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Mesdames et Messieurs de l'Alternative, sachez que voter cet amendement ne servira strictement à rien, et qu'en refusant cette proposition vous prenez vos responsabilités! Vous prenez notamment la responsabilité de voir les coupes dans les subventions survenir dès l'année prochaine! (*Applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous n'allons pas prolonger le débat inutilement malgré son importance et nous n'allons pas répéter les propos de M. Bonny, que nous soutenons entièrement. Nous félicitons M. Tornare pour son excellent travail. Quant à nous, nous savons que, si notre pays est riche, notre Ville et notre Canton sont surendettés. Vous ne vous en rendez pas compte, Mesdames et Messieurs, vous voulez faire comme si de rien n'était. Pour notre part, nous souhaitons rationaliser ce qui peut l'être et faire des économies, dans l'intérêt de la majorité de la population. Nous ne défendons pas à tout prix les associations, nous essayons de défendre ce qui est indispensable, nécessaire. Dans le cas présent, on nous propose de reconduire les subventions pour deux ans: nous soutiendrons donc cette proposition de résolution, car elle va dans le sens de l'intérêt général de la population et non de quelques particuliers.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je suis d'accord avec M. de Matteis: nous pourrions améliorer le projet. J'en ai parlé avec M. François Longchamp: cette répartition n'est pas définitive. Il est vrai qu'il y a encore quelques incohérences, la distinction entre l'action communautaire et l'action individuelle étant parfois difficile à faire.

Deuxièmement, Monsieur de Matteis, vous avez évoqué la diversification des subventions, en citant les fondations IBM ou Novib. Mais il existe une différence entre les privés et les pouvoirs publics, qu'ils soient municipaux, cantonaux ou fédéraux – bien que le Conseil fédéral n'ait pas fait preuve d'une grande fibre sociale depuis le départ de M^{me} Dreifuss... La différence, c'est que les privés, souvent, et vous le savez mieux que quiconque, se retirent après deux ou trois ans, mettant ainsi en péril les associations. Avec M^{me} de Tassigny, nous l'avons vécu en matière de crèches. Lors de la fusion entre l'UBS et la SBS, l'UBS a décidé qu'elle se moquait des crèches: elle s'est retirée et nous les a refilées! En l'occurrence, l'attribution des subventions par les pouvoirs publics présente quand même un aspect plus dynamique et pérenne.

En ce qui concerne la rationalisation, Monsieur Rudaz, elle est souhaitable. Toutefois, avec cette proposition de résolution, notre but n'est pas de rationaliser pour faire des économies sur le dos des associations, mais bien de diminuer les frais administratifs. J'ai évoqué mon adjointe de direction, M^{me} Borello, qui passe un temps fou à traiter les demandes – et cela malgré les moyens informatiques,

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

qui, contrairement à ce que l'on croyait, ont plutôt complexifié les choses... Nous voulons donc diminuer les frais administratifs pour pouvoir donner les mêmes montants, voire plus, aux associations. En tout cas, c'est ce que nous faisons dans mon département.

Autre aspect, Mesdames et Messieurs: qui, dans cette salle, est pour la superposition des tâches Ville-Etat? Personne! Je crois qu'en matière de doublons vous faites la même confusion que M. Rodrik, qui s'est beaucoup répandu dans les journaux à ce sujet. En effet, vous faites une confusion entre la répartition des subventions et celle des champs d'action. Pour notre part, nous voulons répartir les champs d'action entre la Ville et l'Etat.

Par ailleurs, quand nous avons parlé, en commission, de rentes de situation, ce n'était pas pour attaquer les associations. Vous avez sorti l'expression de son contexte, et l'ancien professeur de philosophie et de littérature française que je suis vous rappelle qu'il est malhonnête, au point de vue intellectuel, de sortir des phrases du contexte. Cela, on le sait depuis Montesquieu! Quelques associations ont peut-être des rentes de situation. J'estime à 2 ou 3% le nombre d'associations dans mon département que nous renonçons à subventionner, soit pour malversations, soit parce qu'elles ont un champ d'action ne concernant pas la Ville, soit parce qu'elles rendent des comptes imprécis... En revanche, ce que nous voulions dire – et nous avons été mal compris – c'est que nous refusons une sorte de déterminisme de la subvention, que les gens restent assis en attendant que l'argent tombe du ciel... Au niveau de la Ville comme au niveau de l'Etat, les associations doivent se battre et faire la preuve chaque année qu'elles se remettent en question, pour obtenir leurs subventions.

Enfin, M. Bonny a parlé de la Ville comme d'un partenaire fiable. Certes, mais cela peut changer! Cela peut changer aux prochaines élections, si vous voyez ce que je veux dire... Avec les sirènes de l'antisocial qui chantent ces temps, notamment au niveau cantonal et fédéral, nous devons mener un combat de tous les jours pour que notre philosophie perdure dans ce domaine.

J'aimerais ajouter une petite parenthèse et j'en aurai fini, Monsieur le président. Je sais que vous êtes très soucieux de notre temps, que vous êtes le gardien du temps...

Le président. Oui, car nous devons aborder le budget...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Nous, magistrats de la Ville, nous continuerons, tant que nous serons là, à défendre les associations contre les attaques perfides. Ainsi, je crois, modestement, avoir bien défendu le Bateau Genève contre les critiques du *Matin*, qui étaient scandaleuses!

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Tornare nous a fait la démonstration qu'en matière de bonne gestion il n'y a pas de gauche ni de droite. Il nous a rappelé que les partis de gauche au Grand Conseil, c'est-à-dire les socialistes et les Verts, étaient favorables à ce projet. Or, au niveau du Conseil municipal, nous sommes en train de prouver, une fois de plus, que c'est bien la composition de ce parlement qui fait la différence. Toute une partie de ce Conseil est en train de défendre son fonds de commerce électoral, à la veille des élections, et c'est vraiment dommage!

Mesdames et Messieurs, au moment même où nous nous apprêtons à voter – ou à ne pas voter – le budget, à examiner la gestion de la Ville, voici le message que vous donnez à la population: l'amélioration du fonctionnement des institutions, oui, peut-être, mais demain... Les économies, malgré 2 milliards de dette et 30 millions de déficit, oui, peut-être, mais demain, après les élections... Or, c'est ainsi que le Canton a aggravé sa dette. A l'heure actuelle, il est en train de faire des efforts qui font souvent mal, mais nous, au Conseil municipal, nous n'en sommes pas là... Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui à prendre des décisions, et je vous demande d'accepter la proposition qui nous est faite, parce qu'elle nous évitera de vivre des lendemains difficiles, comme l'a dit mon collègue Bonny. Si nous ne la votons pas aujourd'hui, je puis vous assurer que demain sera beaucoup plus difficile.

M^{me} Christiane Olivier (S). Beaucoup d'arguments ont été développés et je souhaiterais revenir sur quelques-uns d'entre eux. Tout à l'heure, le magistrat a dit que l'amendement socialiste était une fausse bonne idée: je lui répondrai que c'est plutôt cette proposition qui est une fausse bonne idée!

Un premier point que je voudrais éclaircir est celui des doublons dont on parle abondamment. Pour ma part, là où certains parlent de doublons, je parle de complémentarité. Comme l'ont souligné les associations elles-mêmes, du fait qu'elles sont subventionnées par la Ville et l'Etat, elles se sentent doublement reconnues et valorisées. Renoncer à les soutenir briserait le lien privilégié que la Ville entretient depuis de nombreuses années avec ces associations, qui pourraient, à juste titre, avoir le sentiment d'être abandonnées.

Bien qu'il y ait une garantie de deux ans en ce qui concerne l'octroi de ces subventions par l'Etat – je reviendrai sur ce point plus tard – qu'en sera-t-il dans le futur, lorsqu'une association viendra demander soit une nouvelle subvention, soit une participation à la Ville? Va-t-on ressortir les dossiers pour savoir qui, à l'origine, subventionnait quoi? Qui s'en souviendra? D'autant plus que, dans un proche avenir, nous assisterons à un changement du Conseil municipal et du Conseil administratif et, à moyen terme, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

J'en viens à un autre point. Bien que, sur le principe, nous pourrions – je le dis au conditionnel – être d'accord sur une proposition de rationalisation, nous devons constater qu'ici ce n'est vraiment pas le cas. En prenant connaissance des listes qui nous sont soumises, j'ai l'impression qu'il s'agit plus d'un inventaire à la Prévert que d'un travail approfondi de répartition. Cela tient plus d'un partage financier des subventions – on en a ajouté ici, on en a retranché là – en vue d'arriver à un certain équilibre tant pour l'Etat que pour la Ville. A ce sujet, on a parlé d'opération blanche, cela a été souligné à plusieurs reprises. Mais, en y regardant de plus près, on constate en fait une augmentation des charges pour la Ville de quelque 64 000 francs. Vous me direz que, par rapport au montant total de 5 millions, ce n'est pas beaucoup, mais le fait est qu'il ne s'agit pas d'une opération totalement blanche. Et, comme par hasard, la balance penche plutôt en faveur de l'Etat...

Et puis, surtout, certaines incohérences subsistent encore. M. Bonny a rappelé le principe qui devait régir cette répartition, soit l'action communautaire à la Ville et l'action individuelle à l'Etat. Jusque-là, nous pouvons admettre le principe, quoique je me suis toujours posé la question de savoir pourquoi l'Etat s'occupait de l'aide individuelle, alors que, de mon point de vue, il devrait avoir une vision plus globale. De même, pourquoi la Ville doit-elle s'occuper de l'aide communautaire, alors que, dans tous les autres domaines, elle a des missions et des compétences de proximité? En outre, où commence le communautaire et où finit l'individuel?

Cela dit, je reviens sur cette répartition et sur certaines incohérences. Premièrement, il est dit, dans la proposition, que la Ville s'occupera plus précisément de la grande précarité et de l'animation socio-culturelle en faveur des aînés. Alors, concernant la grande précarité, qui devrait donc revenir à la Ville, pourquoi l'Armée du Salut est-elle partagée en deux, à savoir que le Centre-Espoir va à l'Etat et que l'accueil de nuit va à la Ville?

Deuxièmement, l'Etat, pour sa part, devrait prendre en charge l'assistance aux femmes en difficulté. Pourquoi alors Viol-Secours va à l'Etat et les victimes d'abus sexuels restent à la Ville? Pourquoi Camarada est à la Ville et le Foyer Arabelle à l'Etat? Certes, lors des auditions, il a été répondu que, dans ce cas, il s'agissait d'une décision relative à la situation géographique de chacune des institutions. Là, on est donc loin du principe de base...

Troisièmement, l'Etat se chargerait de l'assistance aux migrants et aux réfugiés. Pourquoi alors l'intégration des réfugiés est à l'Etat, alors que le Centre de contact Suisses-Immigrés est à la Ville, de même que le Collectif de soutien aux sans-papiers reste à la Ville?

Quatrièmement, l'Etat, toujours lui, devrait s'occuper de l'aide et loisirs pour personnes handicapées. Clair Bois, Foyer-Handicap, Transport-Handicap sont

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

à l'Etat, mais pourquoi l'Association suisse des paraplégiques, le Club en fauteuil roulant ainsi que l'Association genevoise des malentendants restent à la Ville?

Mesdames et Messieurs, en voulez-vous encore? A l'Etat, les associations...

Le président. Madame Olivier, si vous pouviez écourter votre inventaire, ce serait bien, car nous avons encore une très longue journée devant nous. Mais je vous laisse la parole, vous avez droit à vos dix minutes...

M^{me} Christiane Olivier. Monsieur le président, depuis que je siège dans cette enceinte, durant cette législature comme lors des deux précédentes, je crois avoir pris la parole une fois par année! J'ai droit à dix minutes comme tous les autres orateurs, et je vous demanderai donc de respecter mon droit à la parole... (*Applaudissements.*)

Je continue mon inventaire. A l'Etat devraient revenir les associations œuvrant dans le domaine de l'information et du conseil. Pourquoi alors F-Espace de formation pour les femmes et F-Information sont-elles à la Ville? Concernant plus particulièrement les femmes, pourquoi le Centre de liaison des associations féminines genevoises et Solidarité Femmes sont à l'Etat, alors que l'association Lestime est à la Ville?

J'arrête là, Monsieur le président, mon énumération, qui sert à démontrer, comme je l'ai dit précédemment, que cette proposition tient plus d'une addition de lignes budgétaires pour arriver à un certain équilibre que d'une véritable réflexion approfondie, répondant aux critères établis en amont.

Un dernier point: il est dit, dans le projet, que l'Etat comme la Ville garantiront pendant deux ans les sommes attribuées aux organismes subventionnés. Or, comme cela a été souligné tout à l'heure, c'est là le sujet essentiel de notre inquiétude. En effet, avec la situation financière du Canton, avec le transfert continu de charges de l'Etat vers les communes, et surtout avec la majorité actuelle au Grand Conseil, nous ne sommes pas convaincus que cet engagement ne tombera pas après les deux ans. Nous craignons qu'en 2009 une partie, voire une grande partie de ces associations voient leur subvention diminuée drastiquement, pour ne pas dire totalement coupée. Là, que fera la Ville? Devra-t-elle reprendre à son compte et à sa charge toutes ces associations, envers lesquelles nous avons un devoir moral?

Enfin, je répondrai à MM. Bonny et Lathion – vous transmettez, Monsieur le président. Je pensais qu'ils avaient un peu plus de respect envers les associations, qu'ils ont traitées de «fonds de commerce», alors qu'elles réunissent des hommes

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

et des femmes qui s'engagent pour des causes nobles: la violence domestique, les femmes battues, les minorités sexuelles et j'en passe.

Mesdames et Messieurs, tout cela pour vous convaincre que nous devons nous accorder du temps, revoir l'ensemble de ce dossier, faire un véritable travail de concertation avec les associations, mettre certaines cautions. Raison pour laquelle nous vous invitons à voter l'amendement que nous avons déposé. Si tel n'était pas le cas, nous nous opposerions à la proposition PR-487. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame Olivier. Loin de moi l'idée de vouloir vous interrompre, Mesdames et Messieurs, dans vos prises de position, mais nous avons encore une très longue journée devant nous. Si vous pouviez, les uns et les autres, ne pas refaire les débats de commission et être les plus succincts possibles, afin que nous puissions passer au vote, je vous en serais reconnaissant. Mais, bien sûr, libre à chacun et à chacune d'entre vous d'utiliser vos dix minutes de parole, si cela vous semble nécessaire.

M. Pierre Maudet (R). Je voudrais remercier l'orateur socialiste qui m'a laissé son tour de parole et qui aura le loisir, j'imagine, de me répondre dans un instant. Mesdames et Messieurs, ce qui me stupéfie dans ce débat, c'est le dialogue de sourds – pour reprendre l'expression de M. Bonny – auquel nous assistons.

Cette semaine, j'ai vu fleurir en ville des affiches d'un parti politique présent dans cette enceinte, avec un slogan, intéressant au demeurant, qui dispose: «Derrière les mots, il y a des actes.» Beau slogan! Ce matin, nous allons pouvoir juger de ces actes, de la capacité des partis et d'un parti notamment, celui du magistrat – mais il se trouve que le magistrat et son parti ne sont pas d'accord... – de traduire dans les actes une volonté régulièrement exprimée, que nous partageons, nous radicaux. Je parle de la volonté d'aller vers une constituante, vers une réorganisation des tâches Ville-Etat, vers une simplification du travail de contrôle, pour éviter notamment des reliquats de plus de 100 millions – sur lesquels ce parti s'est notamment illustré – et pour faire en sorte que la situation soit clarifiée. Pour le moment, je constate que ce parti, le Parti socialiste évidemment, n'est pas cohérent, qu'il n'est pas capable, lorsqu'il est au pied du mur, de mettre en pratique ses propres slogans électoraux. C'est bien dommage d'invalider si tôt votre campagne électorale, Mesdames et Messieurs, et de ne pas être capables d'aller vers les actes que vous proposez.

En l'occurrence, je suis assez surpris des manœuvres dilatoires de celles et ceux qui soutiennent ici un moratoire d'un an, dont on dit très bien qu'il va

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

juste permettre de poursuivre les discussions déjà largement engagées entre les deux partenaires Etat et Ville. Cette résolution va ainsi enchevêtrer davantage les débats, puisqu'elle sera de nature à faire coïncider le débat sur la RPT – le report de charges entre la Confédérations et les cantons – et le débat entre la Ville et l'Etat.

Aujourd'hui, nous avons affaire à la tribu des «pas comme cela»: ce projet est magnifique, les intentions sont bonnes, mais surtout pas comme cela, et voici mille raisons de ne pas entrer en matière sur ce projet! La première raison invoquée est le spectre de la majorité de droite au Grand Conseil. M^{me} Valiquer Greccuccio l'a dit tout à l'heure: le Grand Conseil a voté hier, certes dans la douleur, le budget 2007 avec une majorité de circonstance, mais qui tient depuis le début de la législature cantonale, une majorité centriste réunissant les socialistes, les Verts, les radicaux et les démocrates-chrétiens, avec des voix du Mouvement citoyens genevois. Cette majorité a décidé de soutenir le gouvernement dans la voie du «nînisme», c'est-à-dire ni hausse d'impôts, ni diminution de prestations; elle va continuer, et je ne vois pas pourquoi vous auriez des doutes à ce propos.

Deuxièmement, pour avoir suivi le débat sur le budget au Grand Conseil, je constate que ce sont les socialistes qui ont refusé d'entrer en matière, par exemple, sur la subvention pour l'Espace Vincy, l'espace pour les malentendants. Alors, Mesdames et Messieurs, ne nous faites pas croire après coup que vous êtes les grands adorateurs des associations travaillant dans le domaine social! Vous avez aussi vos prés carrés et vous n'êtes pas cohérents à cet égard, sachant que le député Velasco lui-même refuse d'entrer en matière sur la subvention de 50 000 francs proposée par la droite en faveur de cet espace pour les malentendants, qui va maintenant disparaître à cause de ce vote stupide!

Mesdames et Messieurs, vous alimentez – c'est paradoxal pour la gauche – le sentiment d'insécurité sociale en peignant le diable sur la muraille. Pourtant, aussi bien M^{me} Pürro, députée mais également cheffe du Service social municipal, que M. Tornare – qui n'a pu vous convaincre, contrairement à M. Longchamp qui, lui, a convaincu les socialistes du Grand Conseil – vous ont expliqué par A + B que procéder à ce désenchevêtrement, c'est précisément sécuriser la question sociale.

Je ne comprends pas et je trouve assez grave que l'on parle, sur ces bancs, d'envoyer les associations «à l'abattoir» dès lors qu'elles dépendraient uniquement de l'Etat pour la partie publique de leur financement. Mais c'est gravissime! Cela veut-il dire que les associations actuellement financées à 99% par l'Etat sont vouées à une mort prochaine? Mais pas du tout! Regardons dans les faits quelles subventions ont été supprimées ces dernières années et pour quels montants: à part les associations qui avaient fait la démonstration de problèmes de gestion, il n'y a pas eu de coupes qui aient provoqué la mort d'associations.

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Ce risque, nous n'y croyons pas quant à nous. Dans votre discours, ce qui est pernicieux, c'est qu'il revient à dire que, finalement, les doublons sont un gage de succès, un gage de bonne gestion. Cela, nous ne pouvons pas le partager. Je souligne ici l'argument avancé par M. de Matteis, qui revient à dire que, finalement, des associations qui auraient des subventionneurs différents collaboreraient différemment, collaboreraient plus difficilement. Mais c'est inconcevable! Ces associations sont-elles engoncées dans des mécanismes à ce point stricts qu'elles ne seraient pas capables de travailler ensemble dès lors qu'elles dépendraient de deux subventionneurs différents, Ville ou Etat? C'est simplement inconcevable!

Mesdames et Messieurs, nous radicaux, et avec nous un certain nombre de groupes dans cette enceinte, nous défendons un changement de logique, un changement axé sur les prestations, ce qui ne veut pas dire diminutions. Partant de l'idée que la Ville, l'Etat, les collectivités publiques externalisent une partie de leurs prestations, parce qu'il y a là une logique, parce qu'il est sain que des associations se chargent de ces prestations et qu'elles le feront mieux que l'Etat ou la Ville, il nous paraît normal que ces prestations apparaissent de manière transparente et qu'on essaie aussi de diminuer les coûts d'administration. Nous sommes une des villes de Suisse, notamment dans le domaine social mais aussi dans le domaine culturel, qui consacre la part la plus importante du volume des subventions aux frais d'administration, alors que cet argent devrait aller aux prestations. C'est cette logique-là que nous voulons introduire.

Ce matin, voter contre cette résolution, que ce soit en acceptant le moratoire ou en refusant, franco et directement, la résolution, c'est donner un très mauvais signal, le signal que vous jouez la carte du perfectionnisme, Mesdames et Messieurs, comme on l'entendait dans la bouche de M^{me} Olivier tout à l'heure. A trop vouloir un projet parfait, on n'en vote aucun! Et vous le savez trop bien, puisque, sur d'autres objets, vous êtes prêts à entrer en matière pour que la discussion aboutisse à une négociation.

En réalité, vous peignez le diable sur la muraille, car vous n'osez pas avouer que vous craignez, non pas les diminutions de subventions, mais la non-augmentation des subventions. Et vous avez raison! Qu'on soit de gauche ou de droite, on doit réaliser que dans les années à venir, au Canton comme à la Ville, on ira vers des budgets difficiles et qu'il n'y aura probablement pas d'augmentation. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas prendre le risque de voter cette résolution. Derrière les mots, il y a des actes: nous souhaiterions que ce slogan se traduise concrètement et puisse s'appliquer à l'ensemble de ce Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Yves de Matteis (Ve). Je ne parlerai pas de dialogue de sourds, car il se trouve que je travaille avec des personnes sourdes... En l'occurrence, je constate

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

beaucoup de contradictions dans les discours. D'un côté, on nous dit que nous devons voter cette proposition, parce que les autorités sont fiables, qu'elles ne feront pas de coupes et qu'elles continueront à allouer les subventions. Et, en même temps, on nous dit que, si nous refusons ce projet, il y aura de toute façon des coupes dans le futur. Il y a là vraiment une contradiction depuis une heure: on va d'une position à l'autre, et ces deux positions sont parfaitement incompatibles.

M. Gérard Deshusses (S). Je vais tâcher de faire court. Je tiens tout d'abord à remercier M. Maudet – vous lui transmettez, Monsieur le président – pour ses attaques à l'encontre du Parti socialiste! Cela prouve que nous sommes importants et qu'il nous craint! Cela prouve aussi que la campagne électorale que nous menons depuis quelques semaines est bonne, puisqu'il l'a lue et qu'il en parle ici. Je l'en remercie infiniment.

Cela dit, je crois que M. Maudet entend des voix, qu'il imagine le discours du Parti socialiste, mais qu'il ne le comprend pas. Nous n'avons jamais craint des coupes dans les subventions des associations: nos craintes par rapport à cette proposition, c'est que la répartition des associations soit mal faite, qu'elle soit contre-performante, inefficace... C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement en forme de moratoire, pour prendre le temps de réétudier les choses. Derrière les mots, nous voulons des actes, mais nous voulons aussi du travail bien fait. Et le travail bien fait prend parfois du temps.

Il ne faut pas tromper les gens et prétendre que l'on va voter ce projet et qu'ensuite on va l'améliorer. Car je n'ai jamais vu qu'une chose votée ait été ensuite modifiée dans le sens d'une amélioration. Ce qui est voté est voté, Mesdames et Messieurs, et par conséquent, si nous voulons une amélioration du projet, il faut prendre le temps de le réétudier. Et puis, il ne faut pas nous tromper non plus, nous tous ici et l'électorat tout entier – Monsieur le président, vous transmettez à M. Bonny. En effet, nous sommes absolument convaincus que la majorité actuelle qui a voté le budget hier soir au Grand Conseil continuera à soutenir les associations et prendra le temps d'attendre que le travail soit bien fait. Sur ce point, nous ne comprenons pas la position du Parti démocrate-chrétien de la Ville, qui paraît être en parfaite contradiction avec celle du Parti démocrate-chrétien au Grand Conseil. Je vous souhaite d'excellentes soirées électorales, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens! Je ne comprends pas votre position ici: pourquoi vos collègues du Canton, dès lors que cette résolution ne serait pas votée, feraient-ils les coupes que vous les soupçonnez de vouloir faire?

Aujourd'hui, il nous paraît important de voter ce moratoire, pour que le projet que nous voulons voir achevé le soit de façon correcte, pour que les associations

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

soient respectées dans leur travail et prises en compte dans l'ensemble des activités qu'elles mènent dans notre cité.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je n'ai pas pris la parole en tant que présidente de la commission sociale et de la jeunesse, parce que je n'aurais pu faire qu'une seule chose, c'est vous remonter les bretelles, Monsieur Tornare! Mais, puisque vous nous avez reproché de nous être réveillés à la vingt-cinquième heure, je réponds. Vous nous avez soumis ce projet, soi-disant préparé depuis longtemps, en septembre, au même moment où nous recevions le budget 2007 et la proposition sur la petite enfance. Tout est arrivé en même temps à la commission sociale et de la jeunesse! M. Deshusses l'a dit: si on veut mener à bien un projet tel que celui-ci, on a besoin de temps, et le moins que je puisse dire, c'est que vous ne nous en avez pas laissé! En plus, vous aviez beaucoup de peine à trouver, dans votre agenda, des dates pour rencontrer notre commission. Il est donc malvenu de nous faire des reproches: nous avons fait ce que nous pouvions avec le temps que nous avons eu, et, comme vous le voyez, nous avons extrêmement bien travaillé.

Par ailleurs, Monsieur Tornare, vous avez dit que l'émotion guidait les associations. Je trouve cela très déplacé. Non, les associations ont justement mis de côté leurs émotions et ont étudié ce projet à fond, sachant qu'en le refusant elles prenaient le risque de subir des coupes au niveau cantonal. Mais elles ont pris ce risque, parce que le projet n'est pour l'instant pas abouti.

M. Didier Bonny (DC). Je ne voudrais pas me transformer en avocat de M. Tornare, qui est assez grand pour se défendre tout seul. Mais, tout à l'heure, quand M. Tornare a parlé de réveil à la vingt-cinquième heure, il parlait des associations et non de la commission sociale et de la jeunesse. De plus, si vous voulez mon avis, Madame la présidente de la commission, nous aurions peut-être pu nous mettre au travail un peu plus tôt sur cet objet... Voilà, je referme la parenthèse.

Je voudrais maintenant relever quelques points. Premièrement, Monsieur le président, vous direz à M. Deshusses qu'au Parti démocrate-chrétien tout va bien – j'en profite pour citer notre slogan de campagne: «Le Parti démocrate-chrétien a le sens de la création»! Entre le Parti démocrate-chrétien cantonal et celui de la Ville de Genève tout va bien. La preuve, c'est que les démocrates-chrétiens ont soutenu le projet de loi au Grand Conseil et qu'ici, en tant que rapporteur démocrate-chrétien de minorité, je vais dans le même sens. Monsieur le président, vous rassurez donc M. Deshusses: tout va bien au Parti démocrate-chrétien!

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

Deuxièmement, je voudrais répondre à l'intervention de M^{me} Olivier. Nous avons reçu ce matin une feuille jaune – je l'ai ici, Madame Olivier – sous forme d'aide-mémoire pour le budget, où il est écrit: «L'effet d'une acceptation de la résolution est une amélioration globale du résultat de 35 120 francs.» Si nous votons la résolution, c'est donc la Ville de Genève qui est gagnante de 35 000 francs... (*Remarque.*) Madame Olivier, vous n'avez pas suivi les débats de la commission sociale et de la jeunesse, dont vous ne faites pas partie. En plus, vous n'avez apparemment pas lu attentivement mon rapport, dans lequel je cite M. Longchamp: celui-ci a bien précisé qu'il y aurait encore quelques dernières modifications. Elles ont été faites et c'est pourquoi on nous a donné les nouveaux chiffres. En l'occurrence, je constate que la majorité se pose toujours en victime: à l'Etat, ce sont les méchants, et nous, à la Ville, nous sommes les gentils... La preuve, c'est que M^{me} Olivier a prétendu que la Ville était perdante, alors que c'est le contraire.

Par rapport à la répartition et à toutes les associations que M^{me} Olivier a citées, nous admettons tout à fait que ce projet n'est pas parfait et qu'il y a encore quelques zones d'ombre. Mais, comme l'a très bien dit M. Maudet, ce n'est pas parce qu'il y a à peu près dix zones d'ombre sur 139 associations qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain! Et c'est bien ce qui nous différencie, vous et nous, Mesdames et Messieurs. Je pourrais aussi faire la litanie des associations, mais je ne voudrais pas être trop long et je n'en citerai que deux. Trouvez-vous logique que l'association La Corolle, qui reçoit actuellement 13 500 francs de la Ville et 186 000 francs de l'Etat, continue à avoir deux subventionneurs? Est-ce vraiment de l'efficacité? Autre exemple: la Fondation Clair Bois reçoit 15 459 000 francs de l'Etat et 7200 francs de la Ville. Est-il très logique qu'elle continue à avoir deux subventionneurs compte tenu des sommes concernées? Je m'arrêterai là sur ce sujet.

Dans les propos de M^{me} Olivier, une chose m'a particulièrement dérangé, c'est la manière dont elle a parlé des services de la Ville et de l'Etat, disant qu'ils avaient fait ce travail à la va-vite et sans trop réfléchir. Ce n'est pas très sympathique pour les collaborateurs qui ont passé des mois à élaborer un projet qui soit le plus équilibré possible. En tenant compte des grands principes et de la nécessaire neutralité des coûts, il était impossible d'arriver à un projet parfait. Vos propos à ce sujet, Madame Olivier, n'ont pas dû être très appréciés... (*Remarque.*) Cela vous est égal? Fort bien!

Enfin, je répète que le groupe démocrate-chrétien refusera l'amendement socialiste, parce que c'est une fausse bonne idée. Si ce moratoire est accepté, il faudra rediscuter avec le Grand Conseil et ce dernier ne le voudra pas. Accepter cet amendement revient *de facto* à dire non au projet. En ce qui nous concerne, si l'amendement socialiste est accepté par la majorité du Conseil municipal, nous refuserons la proposition PR-487 amendée, pour être logiques jusqu'au bout!

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, quelles que soient vos positions aux uns et aux autres, je voudrais vous remercier pour la bonne tenue de ce débat. Ceux qui nous écoutent et qui parfois nous critiquent reconnaîtront certainement que le débat était non seulement intéressant mais d'une bonne tenue.

Je voudrais maintenant répondre à M. Deshusses. Ce qu'il a dit est faux. Avec le conseiller d'Etat François Longchamp, nous avons confirmé qu'à tout moment on pourrait changer de subventionneur. Nous ne sommes pas psychorigides et nous savons que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis...

Deuxièmement, Madame Olivier, vous avez refait le débat de commission dans votre intervention, fort intéressante du reste. Mais je rappelle que je suis allé devant la commission – peut-être pas au moment où le souhaitait M^{me} Moratti Jung... – pour expliquer la logique et les critères présidant à la répartition des associations. Alors, il y a peut-être 3 ou 4% de décisions qu'il faut changer, certes, mais je ne vais pas revenir sur cette logique.

Enfin, je ne comprends pas pourquoi les députés, avec les mêmes documents, dans une synchronie parfaite entre le Grand Conseil et le Conseil municipal, arrivent à étudier, à comprendre et à voter le projet, alors qu'ici on n'y arrive pas! En fait, et ce sera ma réponse à M. Maudet, je pense que nous sommes là dans l'émotion et que, s'il n'y avait pas les élections au mois de mars, Mesdames et Messieurs, vous auriez voté ce projet ce matin!

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement présenté par M^{me} Valiquier Grecuccio au nom du Parti socialiste et demandant un moratoire d'un an...

M^{me} Christiane Olivier (S). Monsieur le président, nous demandons le vote nominal sur cet amendement.

Le président. Votre demande est-elle soutenue, Madame? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est largement le cas, nous votons donc à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Valiquier Grecuccio est accepté par 38 oui contre 31 non (2 abstentions).

Proposition: répartition Ville-Etat dans le domaine de la santé
et de l'action sociale*Ont voté oui (38):*

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (31):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Richard North (UDC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pataroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. André Kaplun (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Frédy Savioz (UDC).

Présidence:

M. Roberto Brogginì (Ve), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Eric Ischi n'ayant pas encore prêté serment.)

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 46 oui contre 24 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal admet le principe d'une répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que de leur financement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la répartition validée par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, propose d'en reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, afin de donner le temps à des concertations plus approfondies avec les milieux associatifs concernés, en vue de favoriser un large soutien à ce projet, quitte à apporter quelques modifications à la répartition proposée.

4. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

5. Interpellations

Néant.

6. Questions écrites

Néant.

Le président. Il est l'heure de la pause café. Nous reprendrons nos discussions à 10 h précises.

Séance levée à 9 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3214
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3214
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 12 juillet 2006 sur la répartition entre l'État et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que sur leur financement (PR-487 A/B)	3215
4. Propositions des conseillers municipaux	3265
5. Interpellations	3265
6. Questions écrites	3266

La mémorialiste:
Marguerite Conus